



Rapport Annuel d'Activités 2015

Conseil Communautaire
28 juin 2016

Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, qui apporte une innovation importante en matière de communication.

L'article L.5211-39 est ainsi rédigé :

« - Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

- Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

- Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

Le Président,
Pascal GERMAIN

Sommaire

	Pages
Chapitre 1 : Présentation	3
Chapitre 2 : Organisation administrative	4
Chapitre 3 : Délibérations du Conseil Communautaire	8
Chapitre 4 : Tourisme	11
Chapitre 5 : Transport – Mobilité	11
Chapitre 6 : Voirie	12
Chapitre 7 : Service Public d'Assainissement Non Collectif	13
Chapitre 8 : Action sociale	13
Chapitre 9 : Accessibilité aux Personnes Handicapées	34
Chapitre 10 : Opération Grand site du Vézélien	34
Chapitre 11 : Données financières	38

Chapitre 1 : Présentation

La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN a été créée par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2013. Elle compte 45 communes :

Communes	Nombre d'habitants sans double compte	Surface en Km ²
ANNAY LA COTE	355	12.92
ANNEOT	150	6.13
ASNIERES-SOUS-BOIS	156	18.00
ASQUINS	319	21.60
ATHIE	143	4.88
AVALLON	7 511	26.75
BEAUVILLIERS	102	6.21
BLANNAY	128	7.30
BROSSES	310	20.00
BUSSIERES	139	11.62
CHAMOUX	92	6.90
CHASTELLUX-SUR-CURE	150	10.55
CHÂTEL-CENSOIR	659	24.60
CUSSY-LES-FORGES	344	13.62
DOMECY-SUR-CURE	422	20.60
DOMECY SUR LE VAULT	104	6.21
ETAULES	419	8.89
FOISSY-LES-VÉZELAY	142	5.50
FONTENAY-PRES-VÉZELAY	149	15.50
GIROLLES	195	16.35
GIVRY	186	8.4
ISLAND	189	20.64
LICHERES-SUR-YONNE	60	14.3
LUCY LE BOIS	323	10.59
MAGNY	865	30.75
MENADES	55	5.7
MONTILLOT	282	22.50
PIERRE-PERTHUIS	140	7.30
PONTAUBERT	406	3.91
PROVENCY	217	11.88
QUARRÉ-LES-TOMBES	742	46.05
ST-BRANCHER	330	22.02
ST-GERMAIN-DES-CHAMPS	391	35.92
ST-LEGER-VAUBAN	401	33.81
SAINT-MORE	188	12.00
SAINT-PERE	356	15.30
SAINT-MAGNANCE	460	19.37
SAUVIGNY LE BOIS	790	15.34
SERMIZELLES	291	7.01
THAROISEAU	66	3.40
THAROT	96	2.35
THORY	205	8.25
VAULT DE LUGNY	328	15.2
VÉZELAY	445	21.80
VOUTENAY-SUR-CURE	236	10.00
TOTAUX	20 037	652.32

Les statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2014. Les compétences sont les suivantes :

Compétences obligatoires

Développement économique
Aménagement de l'espace

Compétences optionnelles

Voirie
Environnement
Action sociale

Compétences facultatives

Opération Grand site du VÉZELIEN
Gens du voyage
Fourrière animale
Aérodrome
Communication et démocratie participative
Formation des élus

Chapitre 2 : Organisation administrative

Le Conseil Communautaire est composé de 69 conseillers titulaires et 40 conseillers suppléants comme suit :

Communes	Conseillers titulaires	Conseillers suppléants
ANNAY LA COTE	Gilles TISSIER	Chantal LEBORNE
ANNÉOT	Pascal GERMAIN	Yvonne SOURD
ASNIERES SOUS BOIS	François ROUX	Bernard GAREAU
ASQUINS	Isabelle GEORGELIN	Thierry VEYSSIERE
ATHIE	Nicolas ROBERT	Vanessa RAPPENEAU
AVALLON	Jean-Yves CAULLET	Pas de conseillers suppléants
	Isabelle HOUÉ - HUBERDEAU	
	Camille BOERIO	
	Agnès JOREAU	
	Gérard DELORME	
	Jamilah HABSAOUI	
	Bernard DESCHAMPS	
	Françoise BAUDOT	
	Farid AIT KICHA	
	Françoise VERMILLARD	
	Alain COMMARET	
	Nicole LHERNAULT	
	Gérard GUYARD	
	Françoise WICKER	
	Alain GUITTET	
	Anne-Marie THOMASSIN	
Claude LABOUREAU		
Mourad CHENAF jusqu'au 15 décembre 2015		
Sonia PATOURET - DUMAY		
François-Xavier NAULOT		
Gérard DEMARTINI		
BEAUVILLIERS	Dominique HUDRY	Jean-Claude GOUHIER

BLANNAY	Marie claire LIMOSIN	Bernard MAURICE
BROSSES	Gérard LACOMBE	Florian SPEVAK
BUSSIERES	Laurent CLUZEL	Florence COLTIER
CHAMOUX	Josiane BOUTIN	
CHASTELLUX SURCURE	Gérard PAILLARD	Jean-Pierre PASQUIER
CHÂTEL-CENSOIR	Bertrand MASSIAS JURIE DE LA GRAVIÈRE	Pas de Conseillers suppléants
	Michel GUILBERT	
CUSSY LES FORGES	Angelo ARENA	Marc-Olivier LINGET
DOMECY SUR CURE	Noëlle RAUSCENT	Pierre-Etienne BREGUET
DOMECY SUR LE VAULT	Eric STEPHAN	Dominique MILLIARD
ETAULES	Olivier RAUSCENT	Florent GOURLOT
FOISSY LES VÉZELAY	Jean-Paul BUTTARD	Hervé LIETARD
FONTENAY PRES VÉZELAY	Véronique PICHON	Claude THELY
GIROLLES	Bernard MASSOL	Jacques FOREY
GIVRY	Gérard CHABERT	Benoît CHAUFFARD
ISLAND	Gérard FEVRE jusqu'au 7 janvier 2015 et Paule BUFFY à compter du 4 mars 2015	Paule BUFFY puis Stéphane COULOMB à compter du 4 mars 2015
LICHERES SUR YONNE	Gilles CHENE	Damien VAN DE CAPPELLE
LUCY LE BOIS	Joël TISSIER	Jean-Claude MAUPOIX
MAGNY	Philippe LENOIR	Pas de Conseillers suppléants
	Arnaud GUYARD	
MENADES	Jean-Paul FILLION	Gilles GRANDIOU
MONTILLOT	Pierre DIAZ	Laurent MANDRON
PIERRE -PERTHUIS	Elise VILLIERS	Patrick GEORGE
PONTAUBERT	Chantal HOCHART	François RAUDOT GENET DE CHARENAY
PROVENCY	Jean-Claude LANDRIER	Josiane MAGNE
QUARRÉ-LES-TOMBES	Bernard RAGAGE	Pas de Conseillers suppléants
	Sylvie SOILLY	
SAINT-BRANCHER	Claude MANET	Roland FARCY
SAINT-GERMAIN-DES-CHAMPS	Michel MILLET	Serge NASSELEVITCH
SAINT-LEGER-VAUBAN	Damien BRIZARD	Alexandre CHÂTELAIN
SAINT-MORE	Monique MILLEREAUX	Karine DUCHENNE
SAINT-PÈRE	Christian GUYOT	Alain GARNIER
SAINTE-MAGNANCE	Micheline DALIDET	Yves GULAT
SAUVIGNY LE BOIS	Didier IDES	Pas de Conseillers suppléants
	Stéphanie GROSSETETE jusqu'au 7 octobre 2015 et Alain MARILLER à compter du 8 octobre 2015	
SERMIZELLES	Franck MOINARD	Thierry K'DAL
THAROISEAU	Jean-Michel BEAUGER	Hervé LECORRE
THAROT	Louis VIGOUREUX	Thierry LARCHE
THORY	Jean-Louis MICHELIN	Josiane BOUVARD
VAULT DE LUGNY	Alain VITEAU	Michel PAUTARD
VÉZELAY	Hubert BARBIEUX	Laurent HECQUET
VOUTENAY SUR CURE	Nathalie CHARTIER	François AUBRIN

Pascal GERMAIN
Président

12 commissions thématiques

Commission « Développement économique » : Président : Olivier RAUSCENT – Conseiller délégué : Jean-Michel BEAUGER,

Commission « Tourisme » : Président : Gérard DELORME – Conseillères déléguées : Noëlle RAUSCENT et Sylvie SOILLY,

Commission « Aménagement de l'espace 1 » : Président : Didier IDES (*mobilité, urbanisme, signalétique, réserves foncières, mise en place d'un observatoire des services publics, formation des élus et délégation spéciale au Pays Avallonnais dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale*),

Commission « Aménagement de l'espace 2 » : Président : Philippe LENOIR (*accessibilité, habitat, étude de mise en valeur du site de l'aérodrome d'AVALLON, communication/démocratie participative et délégation spéciale au Pays Avallonnais dans le cadre du Programme d'intérêt général*),

Commission « Voirie, travaux annexes de voirie et ouvrages d'art » : Présidents : Gérard LACOMBE (*secteur 1*), Jean-Louis MICHELIN (*secteur 2*) et Gérard PAILLARD (*secteur 3*),

Commission « Environnement 1 » : Président : Pascal GERMAIN (*gestion des déchets ménagers et actions de formation, de communication et de sensibilisation du public*),

Commission « Environnement 2 » : Président : Joël TISSIER (*service public d'assainissement non collectif, protection et mise en valeur de l'environnement « NATURA 2000, charte paysagère, décharges communales,... »*, *Énergies renouvelables et économies d'énergie*),

Commission « Action sociale 1 » : Président : Nicolas ROBERT (*enfance/jeunesse et sport*),

« Action sociale 2 » : Président : Hubert BARBIEUX (*santé et vie sociale*),

Commission « Opération grand site de VÉZELAY (OGS) » : Président : Christian GUYOT,

Commission « Finances et étude sur la mutualisation des services » : Président : Bernard RAGAGE,

Commission « Aire d'accueil de grand passage des gens du voyage » : Président : Pascal GERMAIN,

Tableau des emplois au 31 décembre 2015 :

Grade	Effectifs budgétaires (ETP)	Effectifs pourvus (ETP)	Commentaires
Attaché territorial	2,37	1	
Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0,91	
Adjoint administratif de 1ère classe	1	1	
Adjoint administratif de 2ème classe	1	1	
Total filière administrative	6,37	4,91	
Animateur	1	1	
Total filière animation	1	1	
Educateur de jeunes enfants	0,8	0,8	
Total filière médico-sociale	0,8	0,8	
Agent de maîtrise	1	1	
Adjoint technique principal de 1ère classe	1	1	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2	2	
Total filière technique	5	5	
Total	13,17	11,71	

Personnel en contrat à durée indéterminée

Grade	Effectifs budgétaires (ETP)	Effectifs pourvus (ETP)	Commentaires
Attaché territorial	1	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	1	
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	0,2	0,2	
Total	2,2	2,2	

Personnel contractuel

	Effectifs budgétaires (ETP)	Effectifs pourvus (ETP)	Commentaires
Ingénieur	2	2	
Technicien	2	2	
Total filière technique	4	4	

Total général	19,37	17,91
----------------------	--------------	--------------

Autre personnel

	Effectifs
Contrat unique d'insertion	1

Chapitre 3 : Délibérations du Conseil Communautaire

Dates	Numéros	Intitulés
4 mars 2015	2015 - 1	Installation de nouveaux conseillers communautaires
	2015 - 2	Délégations au Président et au Bureau Communautaire
	2015 - 3	Election des représentants au Comité de Direction de l'EPIC « Office de tourisme d'AVALLON »
	2015 - 4	Etude d'opportunité et de faisabilité « Aménagement de l'aérodrome AVALLON-VEZELAY-MORVAN »
	2015 - 5	Appel à projets au programme opérationnel pluri - régional FEDER Massif Central (POMAC)
	2015 - 6	Convention pour les travaux communaux en maîtrise d'ouvrage déléguée
	2015 - 7	Renouvellement de la convention avec OCAD3E/RECYLUM pour la collecte des lampes et des néons usagés
	2015 - 8	Projet de développement de l'éolien sur la commune de THORY
	2015 - 9	Crèches municipales multi-accueil CARIBOU et GALIPETTE d'AVALLON « Extrait du règlement de fonctionnement »
	2015 - 10	Crèches multi accueil CARIBOU et GALIPETTE d'AVALLON « Election de deux représentants titulaires et de deux représentants suppléants »
	2015 - 11	Gestion intercommunale des crèches « Acquisition d'un logiciel de gestion des structures Petite Enfance et Enfance/Jeunesse – Autorisation de demandes de subventions »
	2015 - 12	Marché de plaquettes bois « Chaufferie du gymnase de MONTILLOT »
	2015 - 13	Avenant n° 3 du marché de maîtrise d'œuvre avec la Sarl Bernard QUIROT « Maison de santé pluridisciplinaire de VEZELAY »
	2015 - 14	Contrat d'assurance des risques statutaires
	2015 - 15	Régime indemnitaire pour le grade d'éducateurs de jeunes enfants
	2015 - 16	Marché de maîtrise d'œuvre avec l'Office National des Forêts « Travaux d'aménagement du lac du Crescent »
	2015 - 17	Débat d'orientation budgétaire 2015
	2015 - 18	Motion de soutien à l'ESPERANCE sise à SAINT-PÈRE
13 avril 2015	2015-19	Convention Maitrise d'ouvrage déléguée
	2015-20	Approbation du compte de gestion du budget principal CCAVM de l'exercice 2014
	2015-21	Approbation du compte de gestion du budget annexe PA de l'exercice 2014
	2015-22	Approbation du compte de gestion du budget Annexe Villiers Nonains de l'exercice 2014
	2015-23	Approbation du compte de gestion du budget annexe MDS de l'exercice 2014
	2015-24	Approbation du compte de gestion du budget annexe pharmacie de l'exercice 2014
	2015-25	Approbation du compte administratif du budget principal CCAVM de l'exercice 2014
	2015-26	Approbation du compte administratif du budget annexe PA de l'exercice 2014
	2015-27	Approbation du compte administratif du budget annexe ZAE Villiers Nonains de l'exercice 2014
	2015-28	Approbation du compte administratif du budget annexe MDS de l'exercice 2014
	2015-29	Approbation du compte administratif du budget annexe pharmacie de l'exercice 2014
	2015-30	Affectation de résultat du budget principal
	2015-31	Affectation de résultat du budget annexe PA
	2015-32	Affectation de résultat du budget annexe ZAE Villiers Nonains
	2015-33	Affectation de résultat du budget annexe MDS Vezelay
	2015-34	Affectation de résultat du budget annexe pharmacie Vezelay
	2015-35	Attribution fonds de concours
	2015-36	Durée d'amortissements
	2015-37	Taux d'imposition 2015 des taxes directes locales
	2015-38	Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
	2015-39	Approbation budget pharmacie de Vezelay

Dates	Numéros	Intitulés
13 avril 2015	2015-40	Approbation budget Maison de santé de Vezelay
	2015-41	Approbation budget ZAE Villiers Nonains
	2015-42	Approbation budget Parc d'activités Portes du Morvan
	2015-43	Approbation budget principal
	2015-44 & 46	Contractualisation d'une seconde ligne de trésorerie
	2015-45	Budget principal CCAVM 2015-ventilation du compte 657
	2015-47	Tranfert de prêt du budget annexe MAISON DE SANTE 2015 au budget PRINCIPAL 2015
18-mai-15	2015-48	Cession d'une parcelle aux Ets GUILLEAU SARL 89450 DOMECY-SUR-CURE
	2015-49	Office de tourisme intercommunal
	2015-50	Création d'un service commun "Autorisations du droit des sols"
	2015-51	Taux 2015 de la fiscalité Professionnelle de zone (FPZ)
24-juin-15	2015-52	Rapport annuel d'activités 2014 de l'accueil de loisirs intercommunal "les Zoulous" sis à CHÂTEL-CENSOIR
	2015-53	Rapport annuel d'activités 2014 de l'accueil de loisirs intercommunal "1, 2, 3... soleil" sis à AVALLON Tarification d'un séjour d'Ados du 15 au 17 juillet 2015 organisé par l'Accueil de loisirs intercommunal "les Zoulous" sis à CHÂTEL-CENSOIR
	2015-54	Zoulous" sis à CHÂTEL-CENSOIR
	2015-55	Rapport annuel d'activités 2014
	2015-56	Rapport annuel de la gestion des déchets ménagers
	2015-57	Rapport annuel 2014 de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
	2015-58	Rapport annuel 2014 du Service Public d'Assainissement Non Collectif
	2015-59	Élection des délégués au collège des élus du Conseil d'administration de l'Office de tourisme de VÉZELAY
	2015-60	Avenant aux conventions pour les travaux communaux de voirie en maîtrise d'ouvrage déléguée
	2015-61	Avenant n° 1 au marché de collecte des ordures ménagères résiduelles, recyclables et encombrants
	2015-62	Projet Éolien sur la commune de PROVENCY
	2015-63	Création d'un poste d'Attaché par la transformation d'un poste existant d'Ingénieur et modification du régime indemnitaire
	2015-64	Modification de la durée hebdomadaire de travail du poste d'Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (service ménage)
	2015-65	Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales
2015-66	Décision modificative n° 2015 – 1 du budget principal	
08/10/2015	2015-67	Installation d'un nouveau conseiller communautaire
	2015-68	Avenant n° 1/lot n° 1 au marché du Parc d'activités « Porte du MORVAN – Aménagement de l'accès et viabilisation des parcelles liées au pôle logistique des Ets SCHIEVER »
	2015-69	Révision du schéma départemental de coopération intercommunale
	2015-70	Agenda d'Accessibilité Programmée
	2015-71	Avenant à la convention de financement de la réalisation du contournement d'AVALLON par la RD 606
	2015-72	Phases test « Accueil de loisirs sans hébergement à QUARRÉ LES TOMBES »
	2015-73	Convention de mise à disposition de places de stationnement nécessaires à la gestion de la Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY
	2015-74	Révision des statuts
	2015-75	Régime indemnitaire
	2015-76	Recours à un emprunt de 350 000,00 euros sur le budget principal 2015
	2015-77	Recours à un emprunt de 500 000,00 euros sur le budget annexe 2015 de la Maison de santé pluridisciplinaire de VÉZELAY
	2015-78	Indemnités de conseil du Trésorier

Dates	Numéros	Intitulés	
08/10/2015	2015-79	Pénalités liées au marché d'aménagement du siège de la Communauté de Communes - lots n° 4 et n° 9	
	2015-80	Décision modificative n° 2015 – 2 du budget principal	
	2015-81	Décision modificative n° 2015 – 1 du budget annexe du Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON »	
	2015-82	Pénalités liées au marché d'aménagement du siège de la Communauté de Communes - lots n° 4 et n° 9	
04/11/2015	2015-83	Contrat de territoire du pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Grand Avallonnais	
16/11/2015	2015-84	Révision des délégations au Président et au Bureau Communautaire	
	2015-85	Élection des délégués à la Chambre économique de l'Avallonnais	
	2015-86	Élection d'un délégué à la Commission consultative SDEY/PECI	
	2015-87	Révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale	
	2015-88	Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de SCEAUX	
	2015-89	Avenants aux marchés de collecte et de traitement des Déchets Ménagers	
	2015-90	Transfert de la gestion des crèches d'AVALLON au 1 ^{er} janvier 2016 Agents concernés par le transfert	
	2015-91		Transfert de la gestion des crèches d'AVALLON au 1 ^{er} janvier 2016 Régime indemnitaire – Maintien des dispositions préexistantes
			Transfert de la gestion des crèches d'AVALLON au 1 ^{er} janvier 2016 avantages divers – Maintien des dispositions préexistantes
	2015-92		
	2015-93	Transfert de la gestion des crèches d'AVALLON au 1 ^{er} janvier 2016 participation protection sociale	
	2015-94		Transfert de la gestion des crèches d'AVALLON au 1 ^{er} janvier 2016 Convention de partenariat avec la Ville d'AVALLON
	2015-95	Transfert de la gestion des crèches d'AVALLON au 1 ^{er} janvier 2016 Règlement de fonctionnement	
	2015-96	Transfert de la gestion des crèches d'AVALLON au 1 ^{er} janvier 2016 Conventionnement avec les partenaires	
	2015-97	Assurances statutaires	
	2015-98	Indemnisation des frais de transport	
2015-99	Création d'un poste de Directeur Général des Services		
2015-100	Création d'un budget annexe « gestion des Déchets Ménagers »		
2015-101	Création d'un budget annexe « gestion du service Enfance/Jeunesse »		
2015-102	Décision modificative n° 2015 – 4 du budget principal		
16/12/2015	2015-103	Prescription d'un Plan local d'urbanisme intercommunal	
	2015-104	Règlement de facturation et de tarification de la redevance incitative	
	2015-105	Grilles tarifaires et nombre de levées 2016	
	2015-106		Transfert de la gestion des crèches d'AVALLON au 1 ^{er} janvier 2016 - Convention de mise à disposition du service « Ressources Humaines » de la ville d'AVALLON
			Transfert de la gestion des crèches d'AVALLON au 1 ^{er} janvier 2016 - Convention de mise à disposition des services techniques de la ville d'AVALLON
	2015-107		
			Transfert de la gestion des crèches d'AVALLON au 1 ^{er} janvier 2016 - Procès-verbal de mise à disposition des biens
	2015-108		Désignation de deux élus titulaires et de deux élus suppléants à la commission d'attribution des places de crèches
	2015-109	Décision modificative n° 2015 – 5 du budget principal	
	2015-110	Décision modificative n° 2015 – 2 du budget Parc d'activités	
2015-111	Contractualisation d'une ligne de trésorerie		
2015-112	Conventions à conclure pour le transfert des emprunts de la Ville d'AVALLON à la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN		
2015-113			

Dates	Numéros	Intitulés
16/12/2016	2015-114 2015-115	Avis sur la dérogation municipale à la règle du repos dominical des salariés des commerces de détail Décision modificative n° 2015 – 1 du budget annexe pharmacie

Chapitre 4 : Tourisme

Aménagement du lac du Crescent

Les aménagements réalisés au lac du Crescent ont été visités par les élus de la CCAVM lors de la « matinée découverte » du samedi 25 avril 2015.

Les aménagements du lac ont été inscrits dans l'opération « Rendez-vous aux jardins » qui s'est tenue du 5 au 7 juin 2015.

Par ailleurs, un dépliant de présentation du site a été réalisé par l'office de tourisme d'AVALLON avec le concours de la CCAVM.

La collectivité a également fait procéder aux contrôles de sécurité réglementaires des aires de jeux (tests de résistance, d'usure, entretien et fonctionnement des écrous, vis de serrages....).

Taxe de séjour

La collectivité a collecté la somme de 70 418,69 € au titre de la taxe de séjour auprès des établissements suivants :

- 29 hôtels,
- 30 chambres d'hôte,
- 144 gîtes,
- 6 campings,
- 1 VVF.

Trois relances pour non paiement ont été réalisées auprès de certains établissements.

Chapitre 5 : transport - mobilité

La Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN offre un panel de services de transports à la population, ainsi qu'aux enfants des écoles maternelles et élémentaires. Il s'agit principalement :

Transports des écoles maternelles et élémentaires de la CCAVM à destination des gymnases et de la piscine municipale d'AVALLON.

Conformément à ses statuts, le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires à destination des gymnases (de MONTILLOT et de QUARRÉ-LES-TOMBES) et de la piscine municipale d'AVALLON est pris en charge par la Communauté de Communes. Pour chaque école ou regroupement d'écoles, la collectivité prend en charge 10 navettes (aller / retour).

En 2015, la CCAVM a intégré les écoles maternelles et élémentaires de la ville d'AVALLON (les Jardins, la Fontaine, André Gendre, Victor Hugo, les Remparts).

Nombre de sorties totales : 450 rotations (aller + retour) dont :

- Navette piscine : 300 rotations – 22 écoles,
- Navette gymnases : 150 rotations – 17 écoles.

Les entreprises « Rapides de Bourgogne », « Les Cars de la Madeleine », « St Marc transport » et « les Cars Charles » ont été les prestataires retenus pour les transports.

Budget consacré (HT) : 55 000 €

Le Transport à la demande (TAD) du secteur de QUARRÉ-LES-TOMBES à destination d'AVALLON.

Le transport à la demande, pour sa troisième année, a progressé avec 251 trajets effectués (contre 167 en 2014). Au 1^{er} juillet, le service a été élargi aux communes de MAGNY, CUSSY-LES-FORGES et SAINTE-MAGNANCE. Les utilisateurs du service connaissent désormais parfaitement le processus d'utilisation, avec réservation à la CCAVM les lundis et mardis. Le transport s'effectue du domicile du demandeur jusqu'à la place Vauban à AVALLON et retour au domicile. L'entreprise les Cars Charles assure ce service.

- 139 personnes transportées, 3 252 km effectués,
- Nombre de sorties : 251 (+ 50% par rapport à 2014).

Budget consacré (HT) : 4 500 €

Lignes de marchés 62 et 63 du Vézélien à destination d'AVALLON.

La ligne 62 a enregistré 420 trajets (contre 683 en 2014). La ligne 63 connaît également une baisse de fréquentation avec 706 trajets (contre 772 en 2014). L'entreprise « Rapides de Bourgogne » est attributaire de la délégation de service public (pour cette dernière année).

- Nombre de sorties : 420 (- 40%) et 706 (- 8%).
- 5360 km effectués pour la ligne 62.
- 8 141 km effectués pour la ligne 63.

Budget consacré (HT) : 15 500 €

Etude de « Mise en régie » des transports

Compte tenu du volume conséquent des moyens de transports mis en place sur son territoire, la Communauté de Communes a souhaité engager une réflexion relative à la « mise en régie » du service. Réalisée en interne, l'étude avait pour objectif d'établir un comparatif entre une réalisation par ses propres moyens des transports et les coûts engendrés par les prestataires et entreprises.

L'étude, qui prend en compte les services des transports à la demande, les navettes des écoles vers les gymnases et la piscine, les navettes des centres de loisirs, ainsi que la navette « interurbaine CITEO » à AVALLON, a démarré à l'automne 2015 et se poursuit sur 2016.

Chapitre 6 : Voirie

La CCAVM disposait de 4 marchés à bons de commande avec les entreprises :

- Colas Est pour les travaux d'assainissement des dépendances
- Eurovia Bourgogne pour les travaux de renforcement et d'enduit
- SARL ETPAF
- SIGNAUX GIROD

La SARL ETPAF n'a pas pu réaliser le fauchage pour le troisième passage car elle a été mise en liquidation judiciaire.

Lot	Intitulé	Dépense 2015 Euros HT	Entreprise
1	Assainissement des dépendances	21 937,41	Colas Est Centre Maré 88100 NEUVILLERS-SUR-FAVE
2	Enduits : préparation, renforcement et réalisation	341 336,52	Eurovia Bourgogne 89003 AUXERRE
3	Fauchage	50 838,00	EURL EPTAF 89 450 FOISSY-LES-VÉZELAY
	Signalisation routière horizontale et verticale	1 849,46	SIGNAUX GIROD VAL DE SAONE

La CCAVM a publié un marché et l'a attribué à l'entreprise SNC BERGER Frères pour réaliser des travaux de modernisation. Les travaux réalisés sont :

- La création d'une traversée de chaussée sur la commune de THAROISEAU,
- La réalisation de deux purges sur la voie intercommunale menant à la déchetterie d'ÉTAULES et sur celle menant à SAUVIGNY-LE-BOIS en direction du hameau d'Étaules-le-Haut.

Chapitre 7 : Service Public d'Assainissement Non Collectif

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - secteur de QUARRÉ-LES-TOMBES(7 communes)

Mis en place le 1^{er} janvier 2011, ce service fonctionne via une **délégation de service public** (DSP) attribuée à Suez Environnement et dont l'échéance est au 31 décembre 2022.

L'agence d'AUXERRE (Yonne) en est le référent.

En 2015, ont été traités :

- 5 dossiers ANC pour « réhabilitation – rénovation »,
- 17 dossiers ANC pour « vente de biens immobiliers ».

Budget consacré (HT) : 0 €

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - secteur AVALLONNAIS – VEZELIEN (30 communes)

2015 a été l'année d'organisation territoriale du SPANC pour ce secteur.

Cela s'est concrétisé le 05 novembre 2015 par une réunion générale de situation « commune par commune » au sein de la CCAVM avec la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre (FEPF).

Au cours de l'année 2015, une demande d'intégration de ce nouveau SPANC au périmètre de la FEPF a été formulée (extension du périmètre) auprès des services de l'Etat. Un arrêté inter-préfectoral viendra valider l'extension (2016).

Budget consacré (HT) : 2 500 € (adhésion à la FEPF)

Chapitre 8 : Action sociale

Accueil de Loisirs « les Zoulous »



CONTEXTE :

La CCAVM a choisi de mettre en place deux structures de loisirs afin de répondre au mieux à la demande de l'ensemble des familles du territoire communautaire.

L'accueil de loisirs « 1.2.3 SOLEIL », situé à AVALLON, est géré en délégation de service public par les PEP89. La capacité d'accueil est de 120 enfants.

L'accueil de loisirs « LES ZOULOUS », situé à CHÂTEL-CENSOIR, est géré directement par la Communauté de Communes et peut accueillir jusqu'à 48 enfants simultanément. Il permet de répondre à la demande d'une population rurale et excentrée par rapport à la ville-centre.

Les Objectifs éducatifs :

Le projet éducatif de la CCAVM repose sur 3 grands objectifs :

- **Promouvoir la socialisation de l'enfant,**
- **Développer des activités de loisirs de qualité favorisant l'épanouissement personnel,**
- **Créer une politique éducative globale et fédératrice de lien social.**

Le centre de loisirs est un lieu d'accueil collectif où l'idée de partage est prédominante : « partage des lieux, partage des compétences, partage des découvertes ». La notion de socialisation impose de proposer un

fonctionnement qui multiplie les relations positives à autrui soit : le respect, la confiance, la solidarité, l'entraide...

L'accueil de loisirs doit proposer des activités novatrices, de découverte et de qualité. Elles tendent à l'acquisition de savoirs (« savoir-faire » et « savoir-être ») et permettent de promouvoir l'apprentissage du vivre ensemble et la pratique de la coopération.

Aussi, il s'agit d'un lieu de rencontre où doivent être associés :

- Les parents, les familles,
- Les acteurs éducatifs locaux,
- Les associations,
- Les structures de loisirs voisines...

Le partenariat doit être un élément moteur permettant de dynamiser la structure, de l'améliorer et de proposer de nouveaux projets.

Le centre de loisirs « LES ZOULOUS » est ouvert de 8h00 à 18h00 et accueille les enfants du territoire du Vézélien âgés de 6 à 16 ans.

En 2015, il a fonctionné 12 semaines durant les vacances scolaires (soit deux semaines de moins qu'en 2014) selon les périodes suivantes :

- du 23 février au 6 mars,
- du 27 avril au 7 mai,
- du 6 juillet au 14 août,
- du 19 au 30 octobre.

1. BILAN QUALITATIF

LES ACTIVITES 2015

Thématiques des vacances

Les activités de l'accueil de loisirs de CHÂTEL-CENSOIR sont organisées autour d'une thématique à chaque période de vacances. Cette organisation permet de créer du lien entre les actions, de concevoir et d'animer un projet. L'équipe pédagogique défend l'idée que l'enfant doit être placé au cœur du projet et qu'il doit vivre un « vrai » temps de vacances.

Différents outils sont mis en place pour rendre l'enfant « acteur » de ses vacances, pour lui permettre de jouer, de faire des connaissances, de découvrir son environnement, de le rendre autonome et de valoriser ses compétences...

En février, les enfants ont pu découvrir le monde de la pâtisserie en lien avec le restaurant de CHÂTEL-CENSOIR « l'étape des gourmets ». Le chef Damien SERHANE a ainsi proposé des ateliers de pâtisserie.



En avril, les enfants ont préparé, conçu et élaboré un PUSH-CAR dans l'objectif de participer à la fête de l'enfance et du grand prix PUSH-CAR. La préparation à cette journée a mobilisé de nombreux partenaires comme :

- les Nappeurs (accueil périscolaire de CHÂTEL-CENSOIR),
- la maison de retraite de CHÂTEL-CENSOIR,
- les déchetteries d'ETAULES et de MONTILLOT,

- la mairie de CHÂTEL-CENSOIR,
- les parents.

Cette manifestation était organisée par les FRANCAS et la ville d'AILLANT-SUR-THOLON au mois de mai.



Puisque le véhicule fabriqué par les enfants représentait une fusée, de nombreuses activités autour de l'air et de l'espace ont été organisées, dont notamment une visite du musée du Bourget.

Pendant la période estivale, les activités étaient organisées autour des « contes et légendes du monde ». En dehors des activités organisées autour de la thématique, les activités organisées en période estivale sont souvent orientées sur la nature, l'environnement et les manifestations locales dans lesquels évoluent les enfants. La fête organisée le 31 juillet connaît toujours un grand succès et rassemble parents et enfants autour d'un après-midi festif.



En octobre, les activités étaient organisées autour d'une manifestation coordonnée par une association du village. Les enfants ont préparé déguisements, décorations et inventions pour le défilé d'Halloween.

Les thématiques abordées en 2015 avaient été choisies par les enfants lors des conseils d'enfants animés en 2014.

Les sorties et les prestations proposées aux enfants

- Youmbao,
- Cinéma d'AVALLON,
- Piscine de MONTBARD,
- Yonne Tour Sport,
- Canoë Kayak avec AB loisirs,
- Visite de la Ferme de Flo,
- Visite du Musée du Bourget,
- Spectacle proposé par la Scène Faramine,
- Parcours aventure des Châtelaines,
- Nigloland,
- La Fédération de Pêche de l'Yonne,
- Zoo de l'auxois,
- Bowling,
- Patinoire,
- ...



Communication :

Des tracts communs aux deux centres de loisirs sont diffusés à l'échelle de tout le territoire. Les programmes de l'accueil de loisirs sont uniquement transmis aux écoles du Vézélien. Cependant, on peut regretter que certains enseignants ne diffusent pas l'information.

Partenariat avec le centre de loisirs d'Avallon

Les séjours

En 2015, 4 séjours ont été organisés avec l'accueil de loisirs « 1.2.3 Soleil ».

- Du lundi 6 au vendredi 10 juillet : séjour VIDEO/SPORT au camping de l'ISLE-SUR-SEREIN (pour les 8/12 ans),
- Du mercredi 15 au vendredi 17 juillet : séjour NATURE au gîte d'ALIGNY-EN-MORVAN (pour les 5/7 ans)
- Du lundi 20 au vendredi 24 juillet : séjour Baignade/PECHE au camping des Settons (pour les 8/12 ans)
- Du lundi 27 au jeudi 30 juillet : séjour FERME à la ferme pédagogique de CERISIERS (pour les 5/7 ans)

Lors des séjours du 20 au 30 juillet, un animateur du centre de loisirs de CHÂTEL-CENSOIR accompagnait les enfants du territoire du Vézélien. 19 enfants ont participé aux séjours organisés (contre seulement 10 enfants en 2014).

Journée à PIERRE PERTHUIS

Dans le cadre de son festival, la Scène Faramine a organisé une journée de découverte et de pratique artistique à destination des enfants des accueils de loisirs d'AVALLON, de CHÂTEL-CENSOIR et de NOYERS-SUR-SEREIN. Cette journée avait pour objectif la découverte de l'univers des artistes du festival, s'amuser avec de la poésie, du théâtre et de la danse.

Par ailleurs, les enfants ont également pu découvrir une ressource du territoire, à savoir un théâtre en plein air entouré d'un parc où « vivent » des sculptures.

Les animateurs

Les deux structures se consultent régulièrement lors du recrutement de personnel en essayant de proposer des contrats sur des périodes différentes, permettant ainsi aux salariés d'avoir un temps de travail plus intéressant.

A l'avenir, il serait important de définir des objectifs de rencontres plus larges, partager un projet plus structurant.

Place des parents

Les familles sont invitées à venir partager des temps d'activités avec leurs enfants. Ces temps d'échanges permettent de valoriser les enfants et les actions réalisées à l'accueil de loisirs. Ils permettent également de sonder les familles sur leurs attentes, leurs ressentis...



2. BILAN QUANTITATIF

Malgré la baisse du nombre de semaines d'ouverture, la fréquentation a très légèrement augmenté en 2015. Le nombre d'heures d'animation réalisées est de 13 751 heures/enfant (contre 13 361 heures/enfant en 2014).

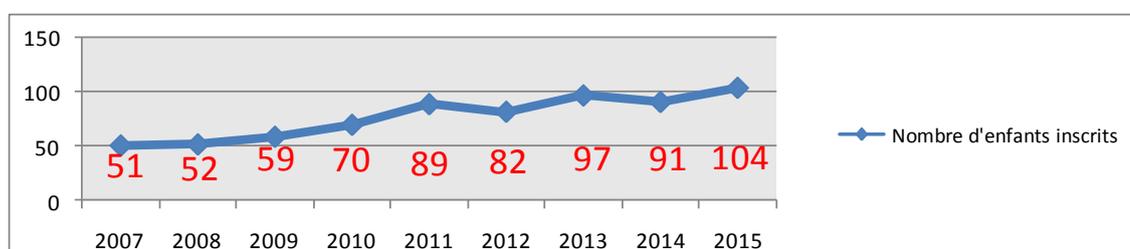
Cette légère hausse est, pour partie, liée à la création d'activités spécifiques pour les adolescents, deux fois par semaine.

2.1 PERSONNEL ALSH 2015

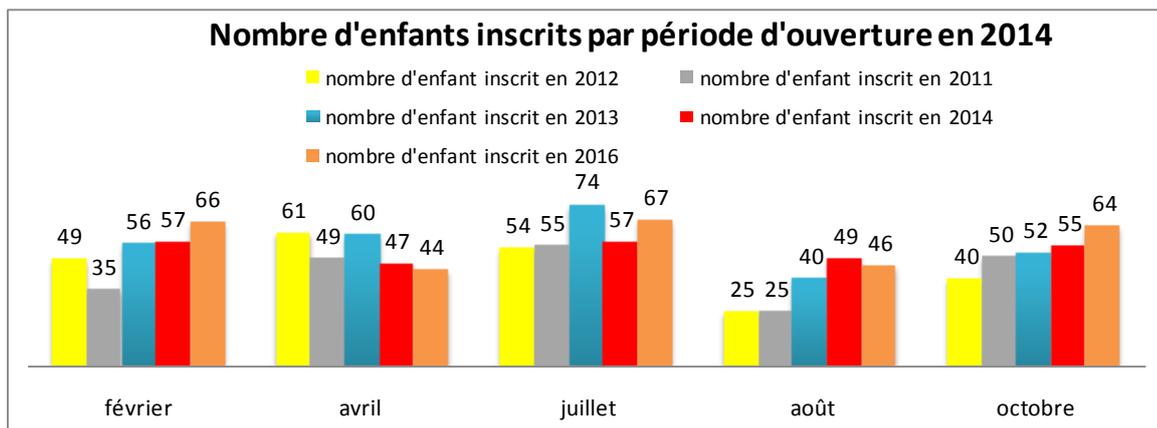
NOM	Prénom	Emploi	Temps de travail	Qualification
GUY	Bérandère	Animateur territorial (50% direction ; 50% coordination Enfance Jeunesse)	18.50 h/semaine	Titulaire BEATEP ; BAFD
BELLANCOURT	Nadège	Adjoint d'animation emploi occasionnel	91 heures en février 89 heures en avril 189 heures en juillet 92.5 heures en aout 97 heures en octobre	Titulaire du BAFA stagiaire BAFA
MOREAU	Xavier	Adjoint d'animation emploi occasionnel	92 heures en février 49.5 heures en avril 182 heures en juillet 81.5 heures en aout	Titulaire BAFA
LAUVERNIER	Benoit	Adjoint d'animation emploi occasionnel	76.5 heures en février	Titulaire BAFA
STEFANI	Caroline	Stagiaire BAFA	65 heures en février 42 heures en avril	Stagiaire BAFA
ELOY	Karine	Stagiaire BAFA	204 heures en juillet	Stagiaire BAFA
BERTRAND	Solène	Adjoint d'animation emploi occasionnel	48.35 heures en avril 114 heures en juillet	Titulaire BAFA
WALARAVE	Lou	Stagiaire BAFA	113.5 heures en juillet (stage BAFA)	Stagiaire BAFA
MOTTIN	Maëlle	Adjoint d'animation emploi occasionnel	90 heures en octobre	Titulaire BAFA
BOAKES	Emmanuelle	Adjoint d'animation emploi occasionnel	98 heures en octobre	Non qualifié

- FÉVRIER : 3 salariés par semaine + 1 stagiaire,
- AVRIL : 2 salariés par semaine + 1 stagiaire pendant une semaine,
- JUILLET : 3 à 4 salariés par semaine + 1 à 2 stagiaires,
- JUILLET : séjour ados : 1 stagiaire + 1 salarié,
- JUILLET : mise à disposition d'un animateur pour le séjour organisé avec les PEP89,
- AOÛT : 2 salariés par semaine,
- OCTOBRE : 3 salariés par semaine.

2.2. NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS

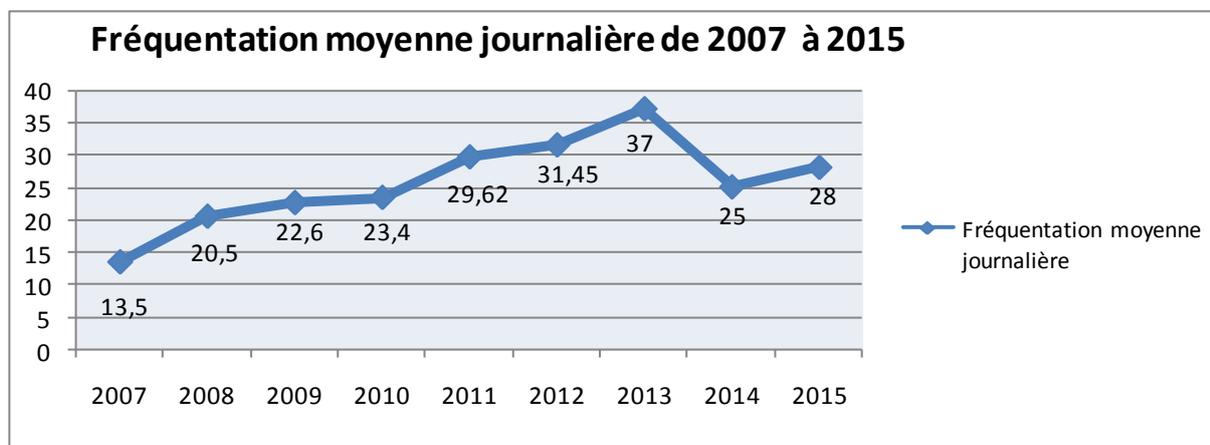


On observe une légère augmentation du nombre d'enfants inscrits en 2015. (68 familles utilisent le service).

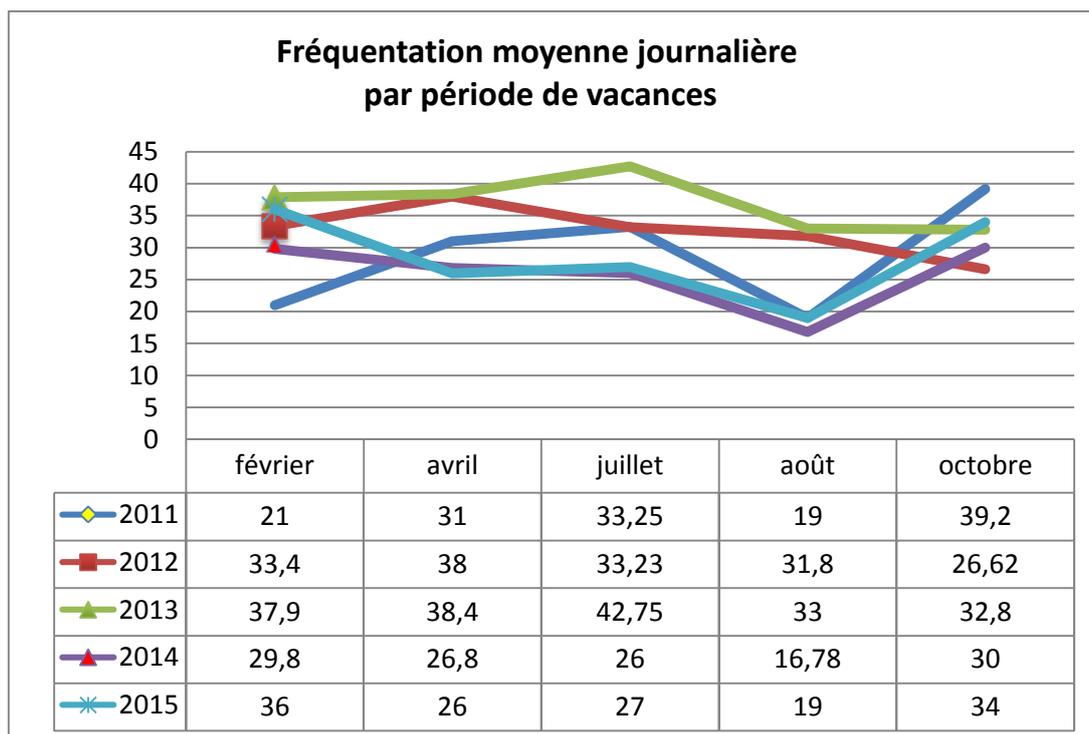


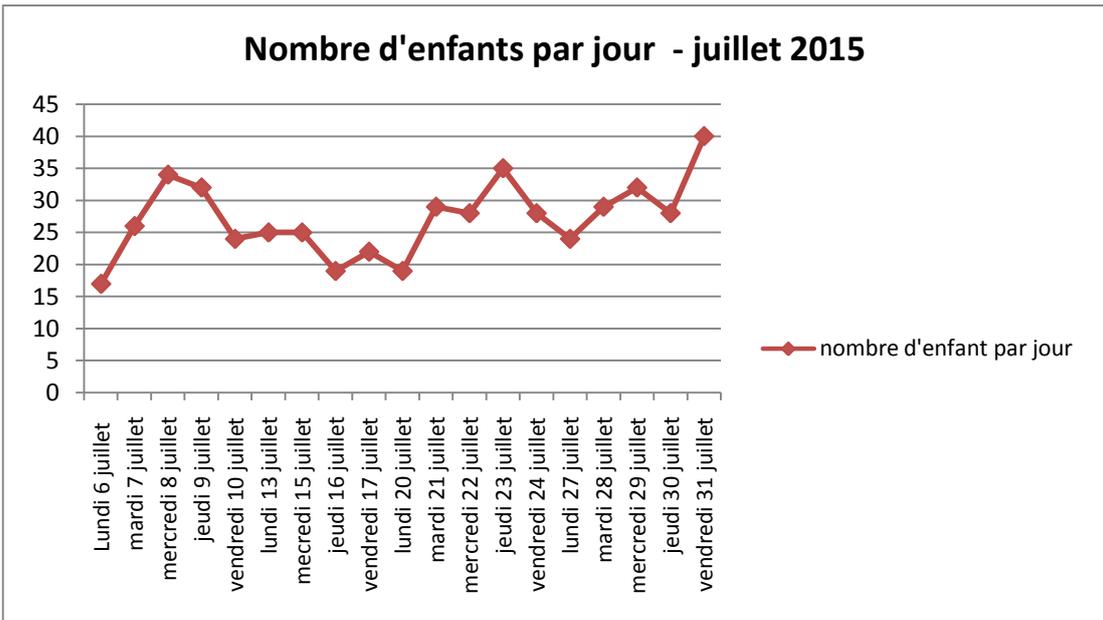
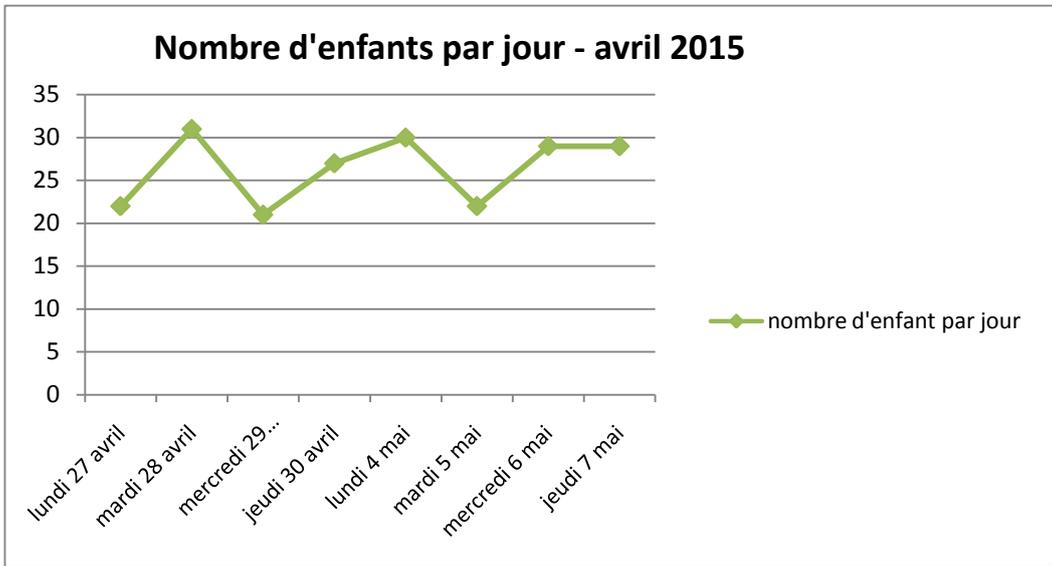
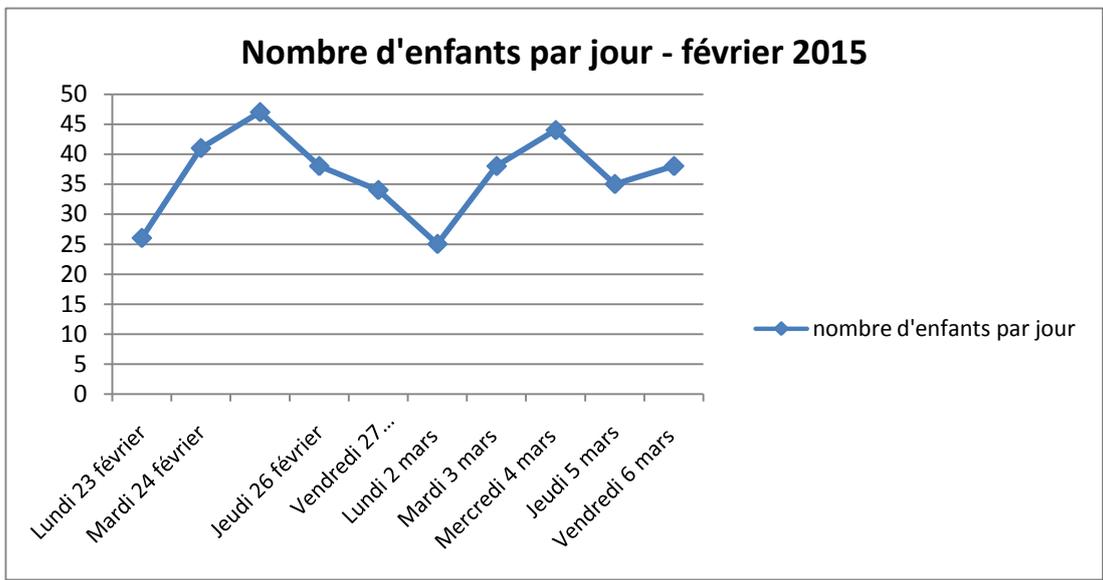
Le nombre d'enfants inscrits par période de fonctionnement varie peu d'une année sur l'autre.

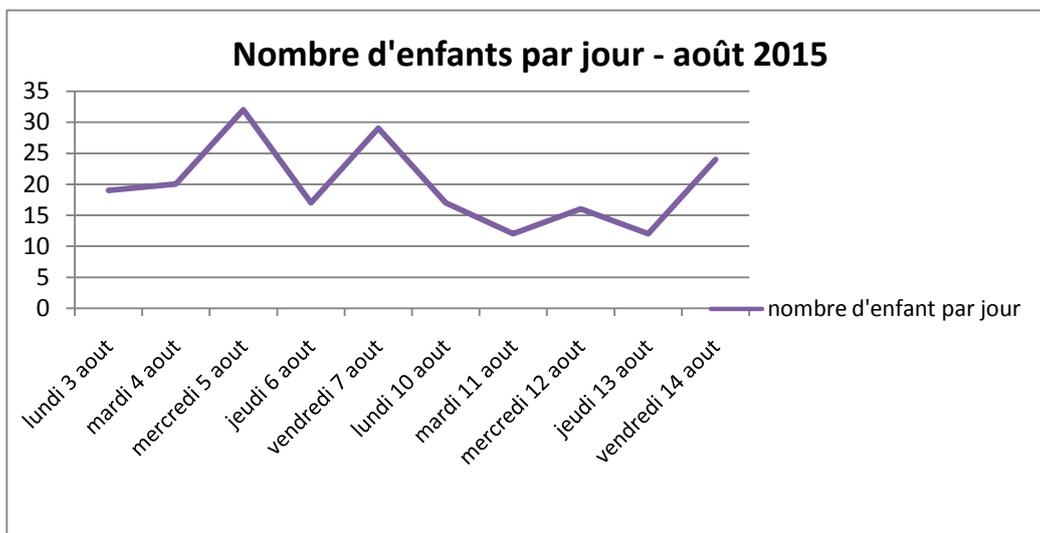
2.3 FREQUENTATION



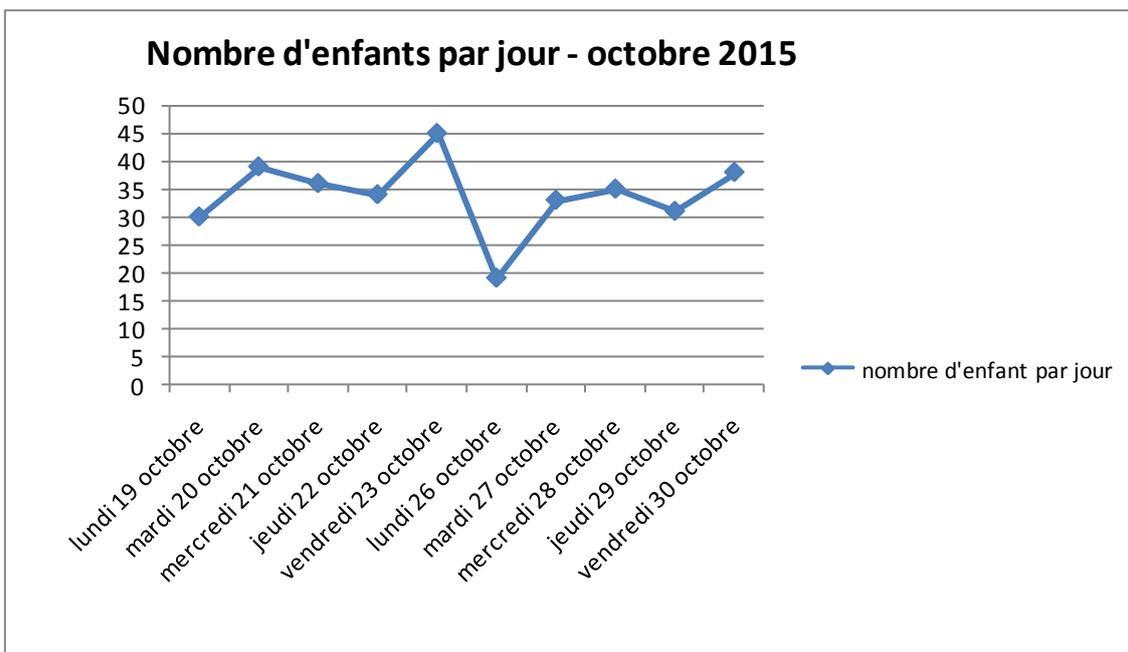
La fréquentation moyenne journalière a peu évolué entre 2014 et 2015. La courbe de fréquentation démontre que 2013 était une année « exceptionnelle ».







)

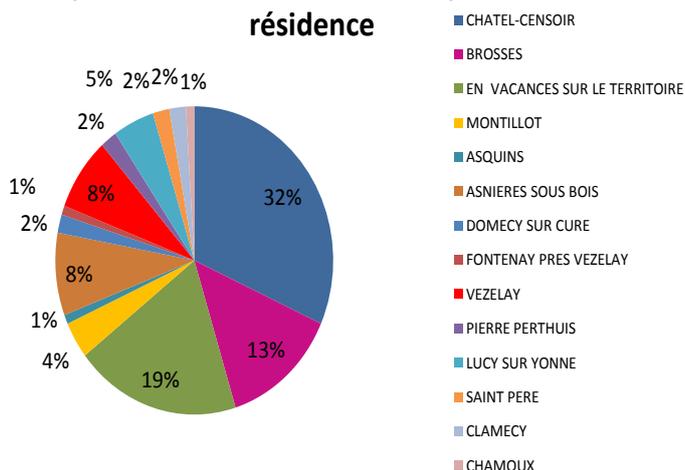


BILAN :

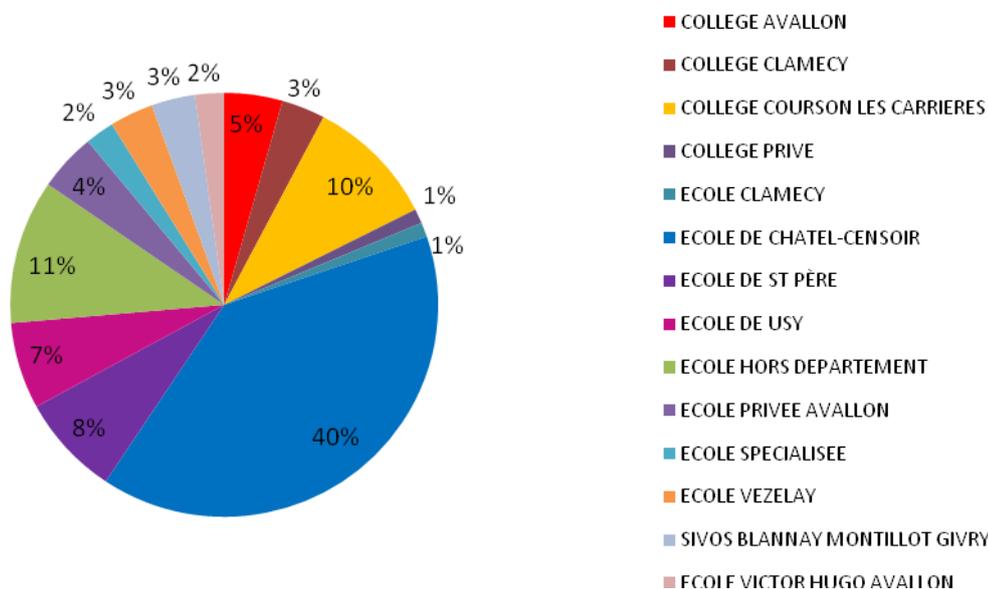
- Fréquentation faible les lundis,
- Fréquentation très irrégulière, ce qui engendre des problèmes de réalisation de planning de l'équipe, de suivi des projets, ...
- Augmentation de la fréquentation les jours de sorties : la meilleure fréquentation (45 enfants) concerne une sortie à Nigloland, le vendredi 23 octobre ; la moins bonne fréquentation est de 12 enfants.
- Analyse identique à l'année 2014.

2.4 PROVENANCE DES ENFANTS

Répartition des enfants inscrits par lieu de résidence



Répartition des enfants inscrits par lieu de scolarisation



2.5 TRANSPORT

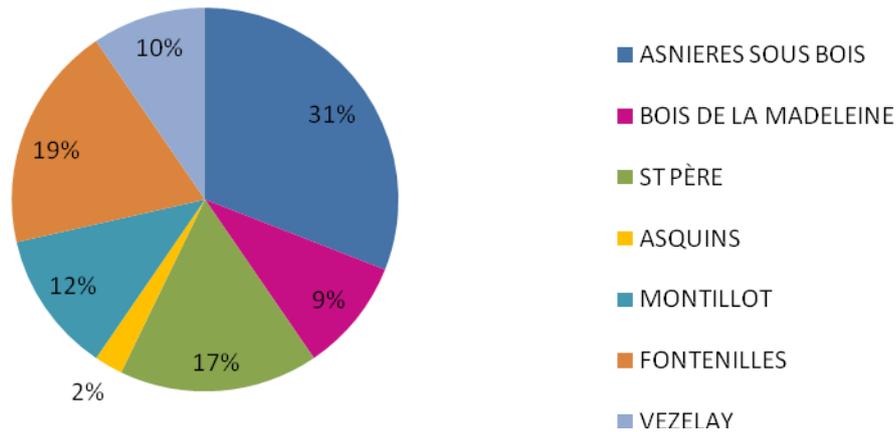
En 2015, 42 enfants ont fréquenté l'accueil de loisirs grâce à la mise en place du transport, ce qui représente 40 % des enfants inscrits.

Pour chaque transport, un animateur accompagne les enfants et fournit les informations aux familles.

Le circuit est le suivant : départ à 8h20 d'ASNIÈRES SOUS BOIS - LES BOIS DE LA MADELEINE – VÉZELAY - SAINT-PÈRE – ASQUINS – MONTILLOT - FONTENILLES.

Les enfants arrivent à l'accueil de loisirs vers 9h00 et repartent à 17h00.

Répartition des enfants inscrits par point de ramassage



L'arrêt le plus important est celui d'ASNIERES-SOUS-BOIS, qui ne correspond pas toujours à la commune d'habitation du point de ramassage.

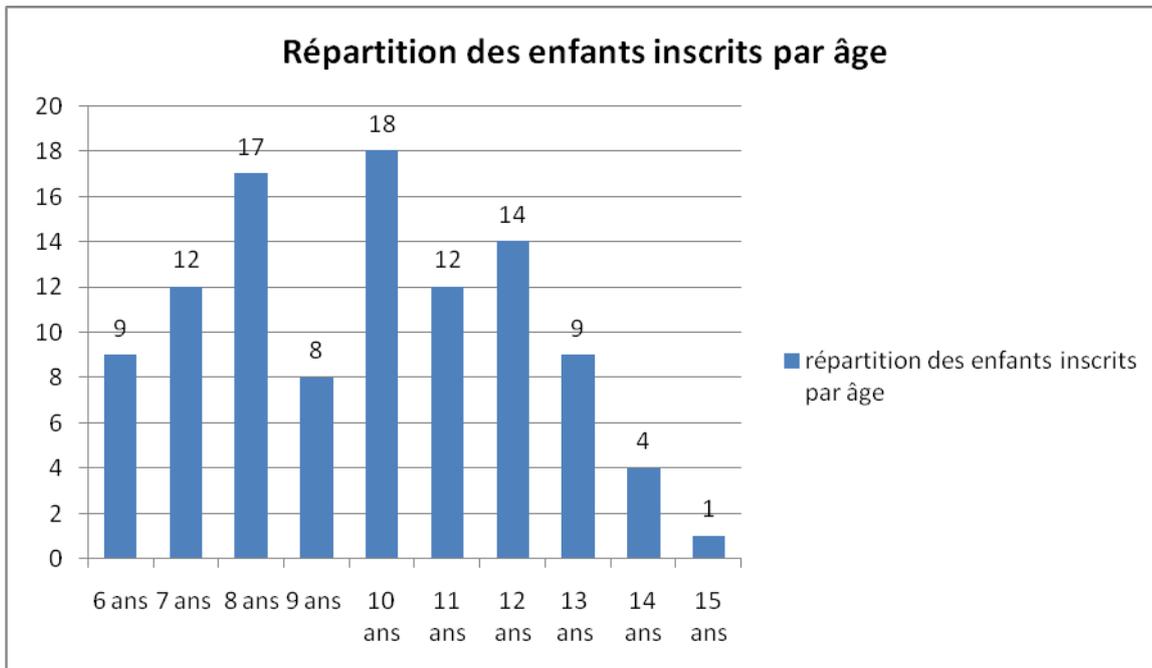
Au même titre que la fréquentation de l'ALSH, la fréquentation du bus est très aléatoire (du simple au triple). Ce constat nécessite une organisation particulière et un changement de circuit au jour le jour. Les horaires peuvent être modifiés de façon à réduire le temps de trajet pour les enfants.

Il pourra être notamment étudié l'organisation d'un circuit supplémentaire afin de mieux desservir le territoire existant et/ou une réorganisation du circuit actuel afin de l'adapter à la fréquentation de l'accueil de loisirs.

En 2017, le service devra être réorganisé afin d'intégrer les communes de MERRY-SUR-YONNE et de BOIS D'ARCY.

Néanmoins, il apparaît clairement que le transport reste **indispensable** pour une bonne fréquentation de l'accueil de loisirs.

AGE ET GENRE DES INSCRITS

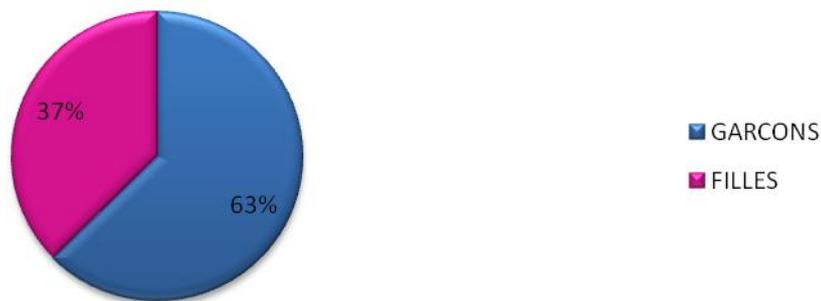


38 % des enfants inscrits en 2015 sont des enfants âgés de 11 à 14 ans.

Ces derniers sont susceptibles de ne plus venir à l'accueil de loisirs dès lors qu'il n'offre plus d'activités en lien avec leurs centres d'intérêts. C'est pourquoi, en 2015, des actions test pour les adolescents ont été mises en place.

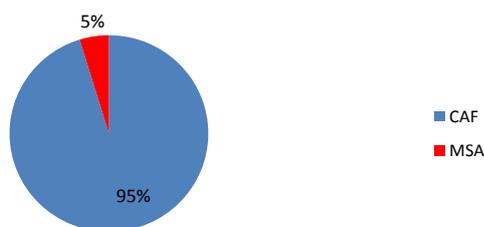
Il serait souhaitable qu'il y ait davantage d'enfants âgés de 6 à 8 ans pour maintenir et augmenter la fréquentation actuelle. Le programme d'activités devra prendre en compte cet élément.

Répartition par genre

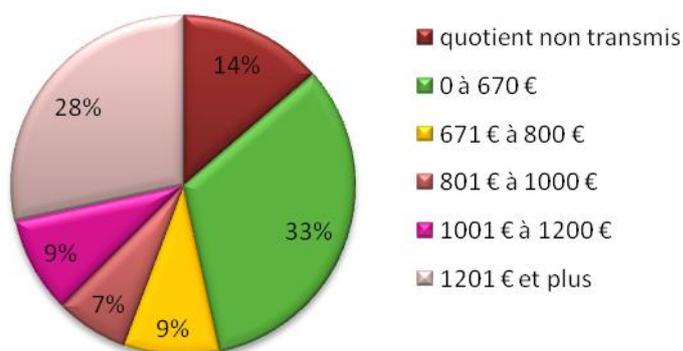


La répartition de la fréquentation par genre varie peu d'une année sur l'autre. Les garçons fréquentent davantage l'accueil de loisirs que les filles et de manière plus régulière. La programmation doit donc s'adapter à cette demande tout en essayant d'attirer un nouveau public.

Répartition des familles par caisse



Répartition des familles par quotient familial



33 % des familles qui inscrivent leurs enfants à l'accueil de loisirs ont des revenus faibles voir très faibles. La tarification actuelle permet tout de même à ces familles d'inscrire leurs enfants aux activités.

En revanche les familles qui ont un quotient familial (ou revenu) entre 671 € à 1 001 € rencontrent plus de difficultés parce qu'elles ne bénéficient pas d'aides financières, malgré des revenus faibles. Ces familles inscrivent leurs enfants moins régulièrement.

Un nouveau service pour les adolescents » - Bilan projet 11-16 ans

RAPPEL DU CONTEXTE

L'accueil de loisirs CHÂTEL-CENSOIR, géré en régie directe par la CCAVM, accueille les enfants de 6 à 16 ans du secteur « Vézélien » durant les vacances scolaires.

Il a été observé que les pré-adolescents et adolescents qui ont souvent fréquenté l'accueil de loisirs depuis l'âge de 6 ans ressentent le besoin de retrouver leurs amis scolarisés dans différents établissements scolaires après l'école primaire (CLAMECY, AVALLON, COURSON-LES-CARRIERES, AUXERRE) et de se divertir pendant les vacances.

Or, les activités proposées au sein de l'accueil de loisirs s'avèrent peu adaptées à leurs besoins et il est difficile pour l'équipe d'animation de concilier l'accueil des plus jeunes avec la mise en œuvre d'un projet pédagogique adapté à des adolescents. De plus, le territoire du Vézélien ne dispose d'aucune structure porteuse d'actions spécifiquement dédiées aux adolescents.

Dans le cadre d'un appel à projet lancé par la Caisse d'Allocations Familiales, la collectivité a souhaité présenter un dossier pour les adolescents du territoire du Vézélien afin de proposer une politique Enfance/Jeunesse adaptée à l'ensemble des publics.

Un groupe de jeunes a été consulté en octobre 2014 afin de définir leurs attentes et élaborer un projet pour l'année 2015- 2016. Les objectifs pédagogiques ont été définis par et pour le groupe.

OBJECTIFS :

Le projet s'articule autour de 3 grandes notions qui sont :

- l'accès à l'autonomie, se donner les moyens de préparer et réaliser des actions,
- la participation et l'action aux services d'autrui,
- l'implication dans la vie locale en tant que citoyen.

Ces trois grandes notions peuvent être déclinées en objectifs généraux en fonction des constats et de la demande du public soit :

- permettre aux jeunes d'organiser leurs vacances et leurs loisirs en concevant et réalisant eux-mêmes des projets,
- responsabiliser les adolescents en favorisant leur autonomie,
- développer et favoriser un esprit d'entraide intergénérationnelle (avec les enfants plus jeunes du centre de loisirs ; des associations locales ; des retraités.....),
- aider les jeunes à quitter l'accueil de loisirs pour se retrouver différemment.

Déroulement de l'accueil des jeunes

Les jeunes ont été accueillis de 9h00 à 17h00 dans les locaux de l'accueil de loisirs, à hauteur de deux fois par semaine pendant les vacances scolaires. Les temps d'activités, de préparation et de réalisation de projet se sont effectués entre 10h00 et 11h30 et de 14h00 à 16h00 (adaptation selon l'action).

Ils ont également eu des temps pour échanger entre eux et/ou discuter avec les plus jeunes, et ont pu faire des propositions pour l'organisation des « temps libres ».

Les temps de déjeuner se sont déroulés soit à la maison de retraite avec les enfants plus jeunes, soit à l'accueil de loisirs dans le cadre d'atelier cuisine, soit à l'extérieur dans le cadre d'une sortie.

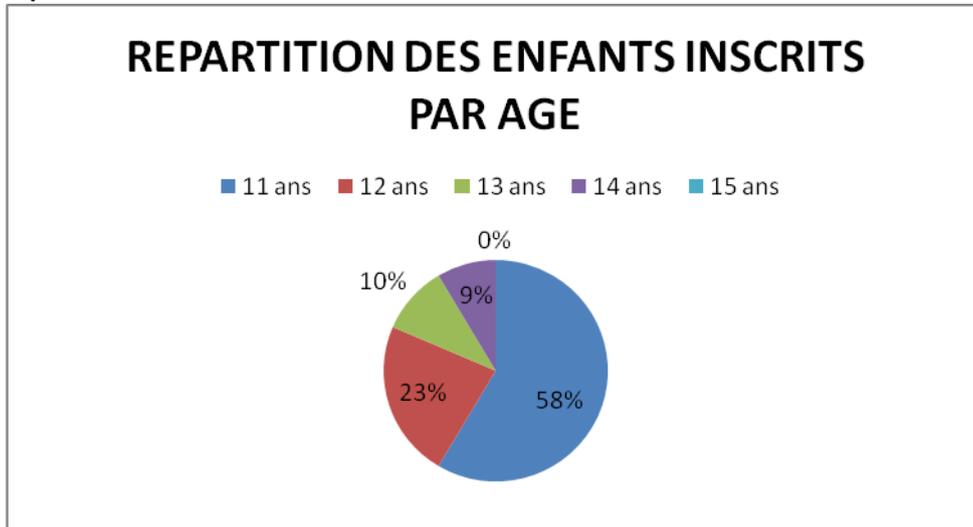
Entre chaque période de vacances, une à deux actions ont été organisées les samedis ou en soirée afin de conserver du lien avec le groupe et pour maintenir la dynamique autour du projet.

FREQUENTATION :

Nombre de participants

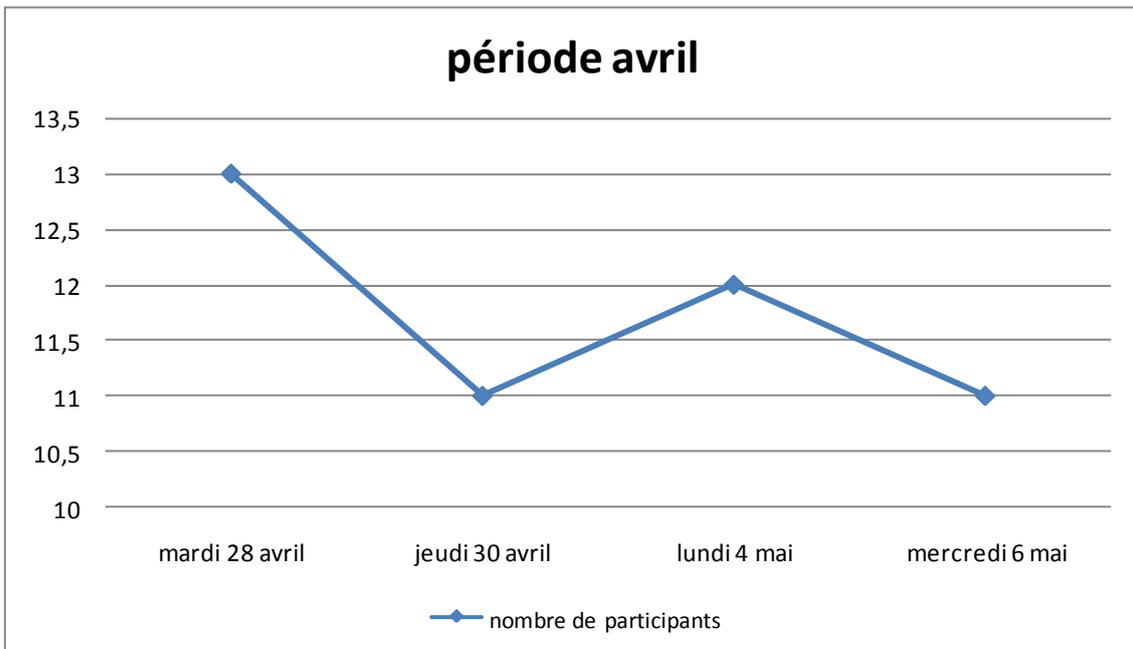
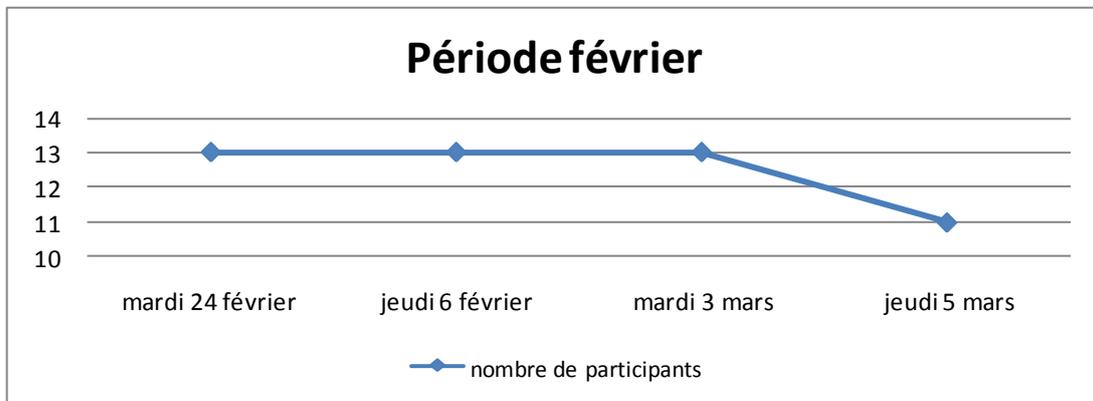
En 2015, 25 jeunes ont participé aux actions proposées. La capacité d'accueil du groupe pouvait varier de 12 à 17 jeunes en fonction des actions proposées. Une dizaine de jeunes fréquentaient l'accueil régulièrement et étaient très impliqués dans le projet.

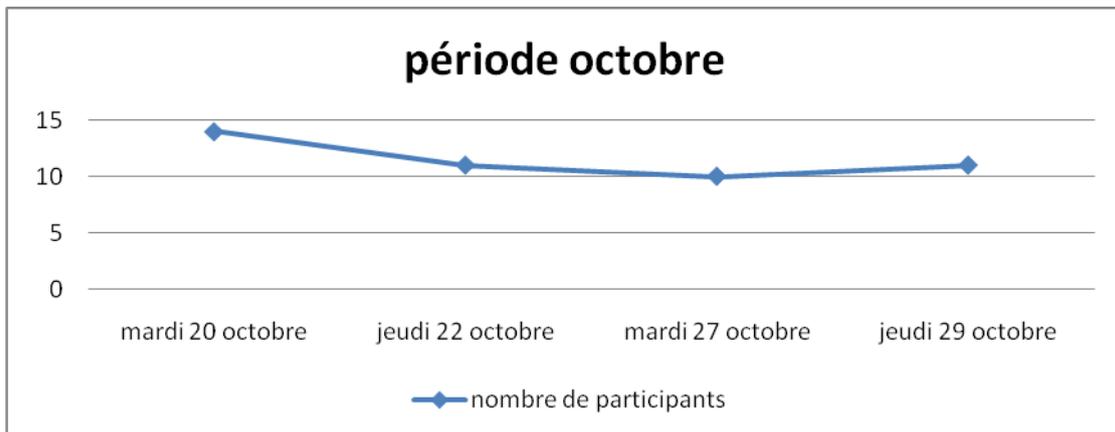
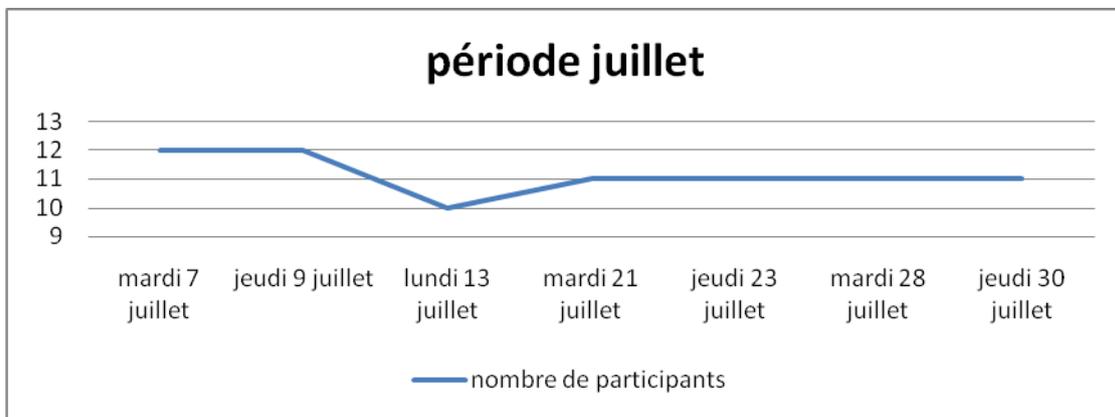
Age des participants



Puisqu'il s'agissait d'une période TEST, il nous semblait important d'ouvrir l'accueil dès 11 ans, soit l'année d'entrée au collège. Il est cependant parfois compliqué de s'adapter à des groupes aux besoins / attentes forts différents (selon les âges).

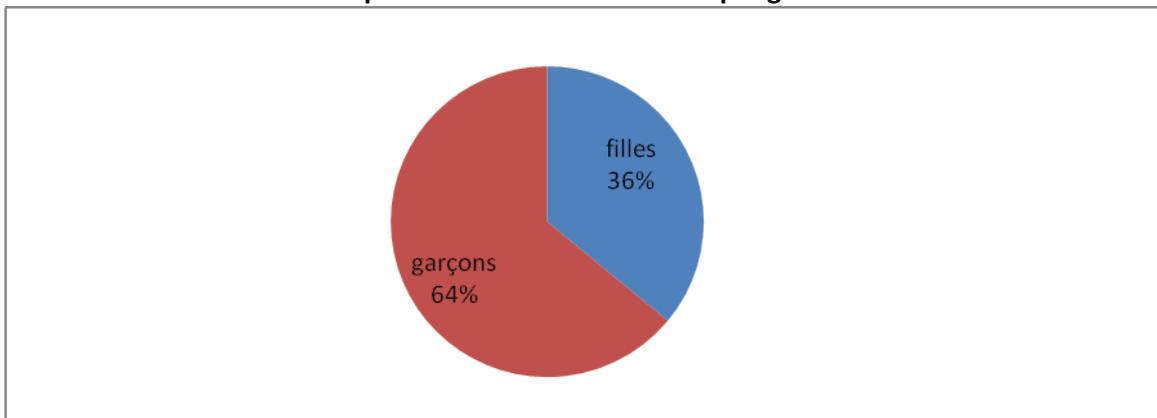
Fréquentation moyenne journalière



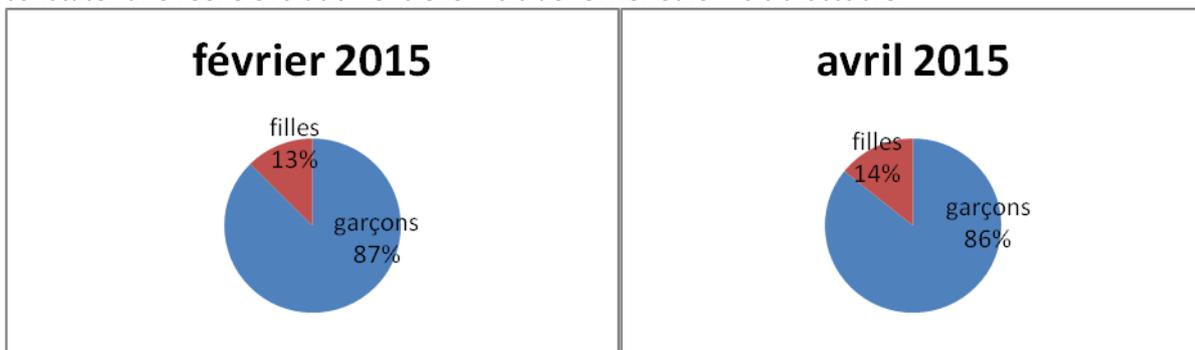


La fréquentation moyenne journalière a peu évolué et reste relativement stable et positive pour une première année de fonctionnement. La fréquentation moyenne journalière est de 12 jeunes (capacité variant de 12 à 17 selon les actions proposées).

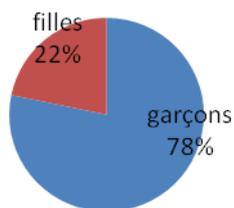
Répartition des enfants inscrits par genre



Les garçons sont plus nombreux et fréquentent plus régulièrement les activités. Cependant on a pu constater une réelle évolution entre le mois de février et le mois d'octobre.

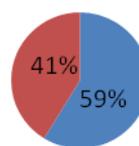


juillet 2015



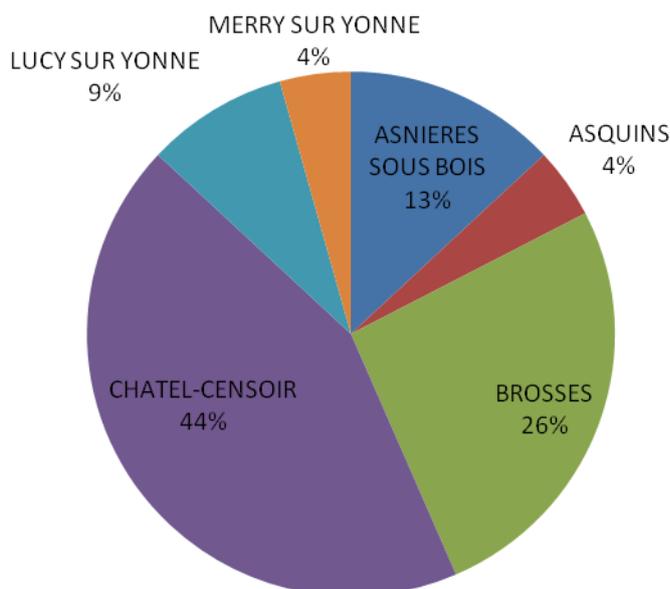
octobre 2015

■ garçons ■ filles



Provenance des jeunes

Répartition des inscrits par lieu de résidence



PLACE DES PARENTS

Le projet d'ouvrir un accueil spécifique pour les ados a été présenté aux parents via un envoi de mails, des affiches et des appels téléphoniques. Les parents étaient très satisfaits qu'il soit enfin organisé une action spécifique pour les plus âgés, même s'il s'agissait que d'une expérimentation (bénéficiant d'un soutien financier de la CAF).

Les familles ont pu prendre connaissance des actions réalisées lors des temps d'échange organisés de manière informelle après les soirées ados. C'est ainsi qu'elles ont également pris connaissance des règles de vie définies par le groupe.

➤ Perspectives :

Les temps d'échanges avec les parents n'ont pas été établis de manière formelle en 2015. En 2016, l'équipe prévoit de présenter le projet pédagogique aux familles en les invitant à une réunion.

L'ENCADREMENT DU PROJET

Le projet a été essentiellement porté par Bérangère GUY, coordinatrice Enfance/Jeunesse au sein de la CCAVM (titulaire BEATEP + statut animateur territorial).

Toutes les phases de construction du projet, préalables à sa mise en œuvre, ont été réalisées par Bérangère GUY :

- la définition du projet (suite à une rencontre avec les jeunes),
- la rédaction des règles de vie,
- la définition des objectifs du séjour en groupe,

- la préparation des sorties,
- la communication auprès des familles et du groupe.

Concernant l'animation des activités, le groupe a été accompagné par une animatrice BAFA (stagiaire BAFA) : Nadège BELLANCOURT.

Bérangère GUY et Nadège BELLANCOURT ont travaillé conjointement à la rédaction du projet pédagogique et l'organisation générale du séjour.

En fonction des actions, d'autres adultes ont également accompagné le groupe soit :

- Michel GUILBERT (adjoint maire commune de CHÂTEL-CENSOIR) → journée citoyenne,
- Audrey HENRY (FRANCAS) → accompagnement des jeunes pour la préparation de la buvette lors du Grand prix pus car,
- Aurélien PEYRET : fédération de pêche → découverte d'une nouvelle technique de pêche,
- Christophe ISAAC : pompier volontaire à Vézelay → présentation de la caserne et des missions,
- Damien SERHANE : cuisinier au restaurant « l'étape des gourmets » → atelier pâtisserie.

OBJECTIFS – ACTIONS – EVALUATION

Objectifs	Actions	Descriptif de l'action /Evaluation
Rendre les jeunes autonomes et acteurs de leurs vacances	Amener les jeunes à communiquer leurs envies → Ateliers de communication	Actions réalisées durant toutes les périodes de fonctionnement. Les outils utilisés ont permis au groupe de mieux se connaître mais aussi à chacun de trouver sa place.
	Prendre des décisions en groupe et établir des règles (rédaction de règles de vie – méthodologie de projet : échanges en petit groupe/restitution/décision/action)	La rédaction du règlement intérieur s'est réalisée en plusieurs temps. Ce règlement a permis de fixer un cadre et le groupe se l'est vite approprié puisque qu'il en a été le rédacteur. Certaines règles pourront évoluer et il sera indispensable de le présenter aux nouveaux arrivants.
	Préparer les sorties en autonomie (budget, choix de l'activité, recherche prestataire, réservation téléphonique, rédaction de mail...)	Les jeunes ont beaucoup appréciés d'être investis dans la préparation des sorties. Ils ont beaucoup évolué sur les tâches à effectuer en amont et sont désormais capables de les assumer. A travers ces préparations, ils ont également pris conscience du coût des prestations.
	Préparer un séjour (définir les objectifs, les activités, établir des menus...)	La préparation du séjour s'est réalisée en plusieurs étapes. Il n'a pas toujours été évident pour certain de passer par une phase de rédaction jugée trop scolaire. Cependant, une majorité de participants ont pu concrétiser leur projet en passant par cette phase de questionnement et de rédaction : les raisons d'un séjour, les actions qui vont permettre de répondre aux objectifs, la phase organisationnelle et la phase d'évaluation. Certains points n'ont malheureusement pas pu être abordés avec le groupe, faute de temps.
	Elaborer un planning d'activités en tenant compte d'un équilibre (une	Le groupe a saisi la démarche et a réussi à élaborer des plannings

	sortie par période de vacances ; action « j’agis pour autrui » ; action ludique, action citoyenne et action de préparation)	d’activité. Cependant, les animateurs ont du émettre des propositions, le groupe manquant parfois d’idée nouvelle.
	Evaluer les actions menées (questionnaire après la période de février et le séjour)	Il a été remis divers questionnaires aux jeunes afin d’évaluer les actions menées.
Développer et favoriser un esprit d’entraide	Sensibiliser le groupe à la notion d’engagement (visite du centre de secours de Vézelay)	Les jeunes ont pu visiter le centre de secours et poser des questions sur l’engagement et les missions d’un pompier volontaire.
	Préparer et animer un jeu pour les plus jeunes (jeu de piste, Cluedo...)	Tout au long de l’année, les jeunes ont pu participer à la préparation d’un grand jeu. Puisque certains jeunes avaient auparavant fréquenté le centre, ils ont pu « redécouvrir » l’animation et les enjeux de la préparation des activités. Ils ont particulièrement apprécié animer le jeu et se sont sentis valorisés par cette responsabilisation.
	Préparer un goûter pour les enfants de l’accueil de loisirs	Puisque le groupe de jeunes apprécie particulièrement faire de la cuisine, ils ont été investis dans la préparation des goûters pour l’ensemble des enfants inscrits à l’accueil de loisirs. L’équipe pédagogique a pu constater que le groupe appréciait rendre service et participer à la vie du centre d’une autre manière.
	Soutenir les plus jeunes dans la réalisation d’un projet (pré – constructions PUSH CAR)	Le groupe a été sollicité pour construire toute la partie technique du Push Car. Ils ont su s’approprier le projet tout en sachant que la structure allait être représentée par les enfants plus jeunes.
Impliquer les jeunes dans des projets et dans la vie locale (citoyenneté)	Développer une méthodologie de projet auprès du groupe (concertation, échanges, choix en groupe...)	Dans les premiers temps, il a fallu expliquer au groupe le contexte et leur faire comprendre qu’il n’allait plus être seulement « utilisateur » ou « consommateur » d’un service mais qu’ils allaient devoir s’impliquer dans leurs loisirs et participer à un projet. Il a fallu fixer des règles de fonctionnement et expliquer la démarche à plusieurs reprises mais le groupe a su rapidement se saisir de la méthodologie.
	Investir les jeunes dans la vie locale à travers des journées citoyennes (nettoyage de sentier en lien avec la commune du lieu d’accueil)	L’équipe pédagogique a pensé qu’il pourrait être intéressant d’investir les jeunes dans la vie locale. La mairie a été sollicitée pour nous accompagner dans cette démarche.

		Il a été proposé au groupe de procéder à un nettoyage de sentier. Cette action a été particulièrement bien accueillie par le groupe qui s'est investi totalement et avec beaucoup de sérieux.
	Responsabiliser le groupe en s'investissant dans une action menée par une fédération (tenue de la buvette lors du grand prix PUSH CAR)	Certains adolescents avaient participé l'année précédente au grand prix push car organisé par les FRANCAS et la ville d'AVALLON. Ils avaient donc émis la volonté de soutenir les organisateurs de la fête. Le groupe a donc rencontré Audrey HENRI des FRANCAS qui leur a proposé de tenir la buvette lors de la manifestation. En récompense, le bénéfice revenait au groupe. Les jeunes ont donc réalisé des affiches, fixé des tarifs de boisson, confectionné des pâtisseries qu'ils ont ensuite vendu le jour de la manifestation. Ils étaient particulièrement fiers de pouvoir s'investir à une autre échelle et ont su relever le défi.
	Investir les jeunes dans le projet pédagogique (définition des objectifs et des modalités de fonctionnement, présentation sous forme de diaporama...)	La notion de « projet » a été abordée tout au long des projets. Le projet a été présenté de manière simple sous forme de diaporama. Aujourd'hui, le groupe s'est bien approprié le projet et les participants les plus assidus sont désormais capables de faire le lien entre « objectif » et « opérationnel ».

SYNTHESE

D'une manière générale, l'équipe pédagogique est satisfaite du fonctionnement des actions réalisées et de la dynamique de groupe.

Le projet pédagogique est ambitieux mais il est difficile de mener pleinement toutes les actions faute de temps (le public n'est accueilli que 4 jours par période de vacances).

D'autre part, le public est toujours accueilli dans les mêmes locaux que les enfants plus jeunes et les temps d'accueil restent difficiles à gérer pour l'équipe. Si le service est maintenu, l'aménagement d'un espace spécifique au groupe deviendra indispensable.

Certains jeunes continuent de fréquenter l'accueil de loisirs en dehors des temps d'activité spécifique. L'équipe pédagogique se questionne donc sur le fonctionnement à venir : Faut-il prévoir davantage de temps d'accueil (exemple : 3 jours par semaine) ? Faut-il exclure les jeunes en dehors des temps d'accueil qui leur sont dédiés ?

PERSPECTIVES

Objectif 1 : « Rendre les jeunes autonomes et acteurs de leurs vacances »

PISTES D'ACTION

- Préparation des sorties en fonction d'un budget – choix en groupe,
- Préparation d'un séjour en fonction de l'évaluation 2015,
- Organisation des soirées ADOS en binôme (invitation, communication, organisation...),
- Communication : Blog / page Facebook.

Objectif 2 : « Développer et favoriser un esprit d'entraide »

PISTES D'ACTION

- Rendre le lieu d'accueil agréable (accueil de loisirs),
- S'investir – soutenir une manifestation locale (aider à monter les stands, tenir la buvette...),
- Préparer un goûter pour les plus jeunes,
- Préparer un jeu pour les plus jeunes.

Objectif 3 : « Impliquer les jeunes dans des projets et dans la vie locale (citoyenneté) »

PISTES D'ACTION

- Connaître son territoire, le redécouvrir, le présenter,
- Etre capable de formuler des attentes, se donner les moyens de répondre à ses attentes,
- Valoriser les richesses d'un environnement,
- Action : Réalisation d'un reportage sur « Vivre à la campagne quand on est jeune ? » découvrir le monde de l'audiovisuel – Faire partager le projet et le présenter,
- Journée citoyenne – poursuite des actions en lien avec la commune de CHÂTEL-CENSOIR.

Relais d'assistantes Maternelles

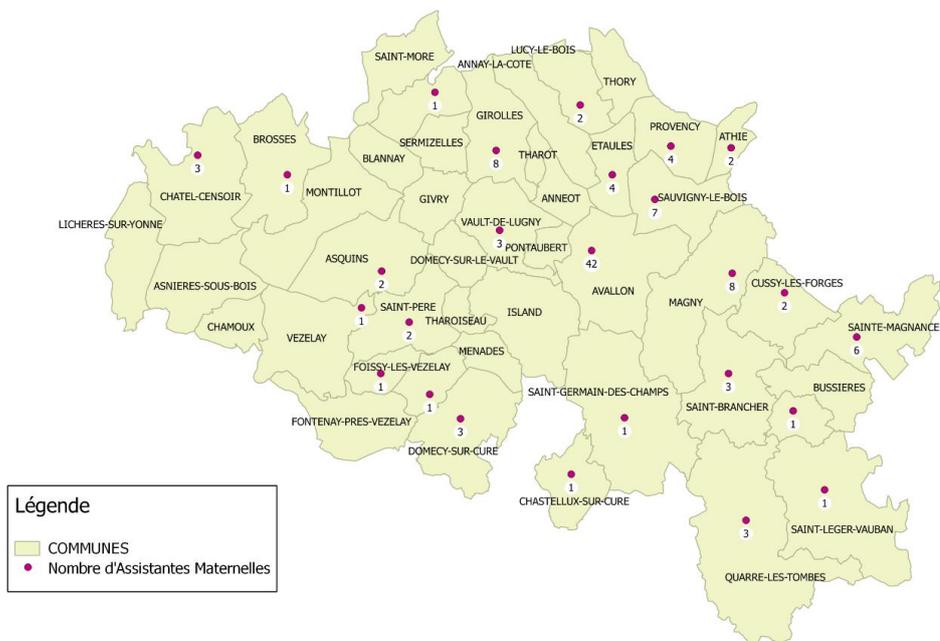


- Nouvelle responsable : janvier 2015 (nouveau contrat de projet – agrément jusqu'à fin 2018)
- Mise en place des ateliers décentralisés : avril 2015
- Nouveaux locaux : Espace Victor Hugo depuis mai 2015 (convention ville d'AVALLON jusqu'à décembre 2016)

L'implantation :

L'implantation dans la ville-centre permet de rayonner plus facilement sur le reste du territoire (pour la mise en place d'animations et de permanences).

Animations décentralisées proposées à QUARRÉ-LES-TOMBES, SAUVIGNY-LE-BOIS, SAINT-PÈRE,
Sur AVALLON : Espace Victor Hugo, Maison Bois Gargan, Ecole des jardins, Ecole La Fontaine, Bibliothèque quartier La Morlande



L'offre d'accueil

- Assistants maternels agréés du territoire : **105** (dont **99** assistants maternels actifs au moins un mois dans l'année)
- Taux d'activité : **0,94**
- Nombre d'enfants gardés par un assistant maternel : **268** (dont **185** enfants de moins de 3 ans) pour **383** places d'accueil proposées par les assistants maternels
- Nombre de demandes en accueil auprès d'un assistant maternel : **56**
- Nombre d'assistants maternels de plus de 50 ans (50 à 59 ans = 39% ; 60 ans et plus = 17%)

La fréquentation du Ram

- **La fréquentation des familles : 285** contacts pour **199** familles différentes
- **69** familles différentes ayant bénéficié d'une information ciblée
- **130** familles différentes ayant bénéficié d'une information complète

La fréquentation des assistants maternels :

- **89** assistants maternels différents ayant fréquenté le Ram
- **71** assistants maternels différents ayant bénéficié d'un entretien
- **28** assistants maternels différents ayant participé aux ateliers d'éveil

Les grandes tendances de motifs de contact

Pour les parents : (motif 1 étant le plus important et motif 2 le moins important)

- Information sur un contrat en cours : **1**
- Information liée à la recherche d'un mode d'accueil : **2**

Pour les professionnels : (motif 1 étant le plus important et motif 5 le moins important)

- Information sur le statut (droit du travail, contrat, convention collective) : **1**
- Information relative à leur disponibilité d'accueil : **2**
- Informations pédagogiques, éducatives et soutien professionnel : **3**
- Information relative au fonctionnement du Ram : **4**
- Information relative à l'exercice du métier (agrément **2**, conditions d'exercice à domicile, en mam ou en micro crèche) : **5**

Les actions transversales 2015 : partenariat et communication

- Fête de quartier La Morlande – journée Portes Ouvertes au RAM
- « Bienvenue bébé » - Centre périnatal de proximité d'Avallon
- Réunion partenariale CAF/RAM/Crèches – l'Autorité Parentale
- Observatoire Départemental de la Protection de l'enfance – qualifier le projet d'accueil de l'assistante maternelle (repérage précoce des facteurs de vulnérabilité chez l'enfant)

- Journée partenariale CAF/Education Nationale – échange réunissant les enseignants du 1^{er} cycle et les acteurs de la parentalité du champ de la Petite Enfance (témoignage d’actions RAM)
- Festival Famille – présentation du service, du métier, reconnaissance partenariale
- Réseau RAM89 – promotion du réseau ; possibilité de travail en sous-groupes (AVALLON-NOYERS-
TONNERRE-VERMENTON-CHABLIS: objectif 2017)
- Planning RAM (perspective : un journal du RAM)
- Articles ciblés Presse
- Plaquette RAM
- Plaquette Guichet unique (2016-2017)

Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) du Vézélien

Dans le premier semestre 2015, il a été procédé à la finalisation de la Vente en l’Etat Futur d’Achèvement de la pharmacie.

La création du bâtiment pharmacie a été accompagnée d’une Assurance Dommage Ouvrage (ADO) auprès du groupe IMS Expert basé à TOULOUSE. La clôture de cet ADO a mobilisé une partie du second semestre de l’année.

En 2015, la CCAVM a mobilisé les services de l’Etat pour faire avancer le dossier « Permis de Construire Modificatif».

Une convention a également été passée avec la commune de VÉZELAY (convention de mise à disposition de 3 emplacements supplémentaires pour le parking de la maison de santé).

L’année 2015 a été également marquée par la réalisation de petits travaux au sein de la maison de santé : travaux de menuiserie (tablettes, poignées accessibles pour les personnes à mobilité réduite), de peinture (balisage des escaliers pour les personnes à mobilité réduite) et de « confort » (achat de 5 stores anti UV et pare soleil).

Par ailleurs, la collectivité gère également la chaufferie bois de la maison de santé et assure les approvisionnements (2 livraisons par an pour 10 tonnes de granulés), la revente de chaleur, le suivi de la maintenance et l’entretien de la chaudière.

NB : la maison de santé de VÉZELAY a obtenu plusieurs prix d’architecture (niveaux régional et national). Citons entre autres, le prix « Equerre d’argent » du Moniteur.



Pôle santé de CHÂTEL-CENSOIR

Le début de l’année 2015 a été marqué par la signature du bail d’habitation (durée 6 ans - du 01/07/2014 au 30/06/2020) et la signature du contrat de location du cabinet médical (Période du 01/07/2014 au 30/06/2015).

Dans le premier trimestre, la CCAVM a reçu une proposition de rachat du bâtiment par l’ancienne propriétaire (pour transformation en musée). C’est pourquoi la CCAVM a fait procéder à une estimation financière du bien par France Domaine (150 000 €).

En octobre, un avenant au contrat de location du cabinet médical avec le docteur a été passé pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1er juillet 2015.

Dans l’hiver, une rencontre avec le maître d’œuvre a été organisée pour lui signifier la fin de sa mission et négocier une rupture amiable du contrat.

Gymnases (MONTILLOT et QUARRÉ-LES-TOMBES)

Conformément aux statuts de la CCAVM, les actions dévolues aux gymnases impliquent :

- La mise en place des plannings d’utilisation des gymnases avec les écoles et les clubs :
 - Concernant le gymnase de MONTILLOT, 10 écoles (90 séances) et 8 clubs ou associations bénéficient de cet équipement. Au titre de 2015, la CCAVM a procédé à l’achat d’un panneau en liège pour l’affichage des compétitions et des tournois, ainsi que des espaliers

en bois et 4 armoires métalliques. La CCAVM gère également les accès (badge magnétique).

- Concernant le gymnase de QUARRÉ-LES-TOMBES, 11 écoles (100 séances) et 7 clubs ou associations bénéficient de l'équipement. Le centre de loisirs de QUARRÉ-LES-TOMBES s'appuie également sur le gymnase, en période de vacances scolaires, pour proposer des activités physiques et la mairie de QUARRÉ-LES-TOMBES pour les nouvelles activités périscolaires. Le « Raid Oxfam Trailwalker 2015 » a utilisé le gymnase (comme lieu de massage des concurrents).

Pour 2015, la CCAVM a également procédé à l'achat d'un panneau en liège pour l'affichage des compétitions et des tournois, ainsi que des espaliers en bois.

- Le suivi de l'entretien et des petites réparations : au titre de 2015, cela concerne notamment l'achat de nouvelles électrodes pour le défibrillateur, le changement d'un rail électrique dans un des sanitaires, suivi de la maintenance pour l'élève PMR...

Chaufferie bois de MONTILLOT

La CCAVM gère et exploite la chaufferie bois (240 kW) et le réseau de chaleur de MONTILLOT. Dans la continuité de 2014, il a fallu procéder à certains aménagements :

- Installer un compresseur dimensionné à la puissance de la chaudière,
- Assurer la maintenance de la chaudière fioul relais et son entretien (contrat de maintenance),
- Faire calibrer tous les compteurs (10),
- Faire ramoner la cheminée.

Il a également été procédé à des changements de pièces de la chaudière dus à l'usure « normale » (viroles, grille, brique déflectrice).

9 livraisons de plaquettes bois ont été nécessaires pour assurer la saison de chauffe.

Sous-station de la chaufferie bois de QUARRÉ-LES-TOMBES

A QUARRÉ-LES-TOMBES, la CCAVM n'assure ni la gestion ni l'exploitation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur, celles-ci étant réalisées par la commune. Toutefois, elle doit assurer la gestion et l'exploitation de la sous-station du gymnase (via un contrat d'entretien couvrant la période 2014-2017).

Chapitre 9 : Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

La planification de l'Agenda d'Accessibilité Programmée a été réalisée, soumise par la commission Aménagement de l'Espace 2 au Conseil Communautaire qui l'a validée le 8 octobre 2015 pour les trois bâtiments de la CCAVM (siège à AVALLON – accueil de loisirs à AVALLON – déchetterie d'ÉTAULES)

	Montant prévisionnel HT
2016	9 930,00
2017	3 650,00
2018	15 950,00
2019	103 920,00
2020	8 240,00
	141 690,00

La commission intercommunale ne s'est pas réunie en 2015.

Chapitre 10 : Opération Grand site du Vézélien

1 – Phasage du projet

Janvier à juillet 2015 : phase de concertation et de construction des orientations du programme d'actions, en coordination avec le Bureau d'Etudes et les partenaires.

- Finalisation de la concertation et validation du diagnostic par les habitants et les élus,
- Définition des grandes orientations de l'opération,

- Ebauche d'un programme d'actions qui répond aux enjeux de développement du territoire et contribue à l'appropriation locale du projet.

Principales réunions : réunions des maires (17 et 25 mars - 13 mai – 03 juin), réunions de la commission OGS (23 avril - 28 mai).

Juillet à décembre 2015 : phase d'élaboration du programme d'actions.

- Construction du programme d'actions : réunions des élus et des acteurs locaux,
- Echange et concertation avec les partenaires institutionnels,
- Rédaction des fiches actions.

Principales réunions : Réunion des associations du territoire et création d'un comité consultatif de la société civile (12 octobre), séminaire de travail sur l'esprit des lieux (13 novembre), voyage de formation des élus (24 au 26 novembre), réunion des maires du périmètre OGS et du Comité Technique (1^{er} décembre 2015).

2 – Calendrier général

- 27 janvier : Restitution des démarches de concertation des résidents et des élus, échanges sur les principales orientations à retenir dans l'optique du programme d'action de l'Opération Grand Site,
- 29 et 30 janvier : séminaire des directeurs Réseau des Grands Sites de France (RGSF) ;
- 12 février : Comité technique (première ébauche du programme d'actions),
- 17 mars : réunion des maires (orientations du programme d'actions),
- 24 mars : réunion de l'organisme gestionnaire de l'OGS,
- 25 mars : réunion des maires (programme d'action),
- 3 et 17 avril : réunions publiques à SAINT-PERE et ASQUINS,
- Avril à juin : exposition sur les Opérations Grands Sites du RGSF, mise à disposition des communes (PONTAUBERT, ASQUINS, VEZELAY, GIVRY et MONTILLOT),
- Avril : parution de la première « Lettre de l'Opération Grand Site » (2 comités de rédaction),
- 9 avril : réunion de l'organisme gestionnaire de l'OGS,
- 23 avril : réunion de la commission OGS (programme d'actions),
- 28 avril : réunion de l'organisme gestionnaire de l'OGS,
- 13 mai : réunion des maires (gouvernance),
- 18 mai : point d'étape au Conseil Communautaire,
- 21 mai : Comité technique (programme d'actions). Validation des axes proposés par le Bureau d'Etudes, en sa présence,
- 26 mai : envoi du diagnostic et du programme d'actions au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) pour avis,
- 28 mai : réunion de la commission OGS. Validation du diagnostic et du programme d'actions (préalablement validé le 25 mars par les maires du périmètre OGS), en présence du Bureau d'Etudes,
- 2 juin : présentation pour information du diagnostic et du programme d'actions à la Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS), en présence du Bureau d'Etudes,
- 3 juin : réunion des maires (gouvernance OGS),
- 22 juin : COPIL de l'OGS (validation du diagnostic et du programme d'actions),
- 23 juin : réunion publique à MONTILLOT,
- 29 juin-10 juillet : formation Réseau des Grands Sites de France (RGSF),
- 20 juillet : réunion publique à GIVRY,
- Juin-octobre : réunions complémentaires avec les acteurs locaux (ONF, Chambre d'Agriculture, associations, CRPF, etc.) et les partenaires extérieurs (ACIR, RGSF, Grands Sites de Bibracte, SOLUTRE POUILLY VERGISSON, etc.),
- 3 septembre : réunion des maires (première action de l'OGS, devant alimenter le travail des fiches actions : chemins de randonnée reliant les 18 communes de l'OGS),
- 14 septembre : réunion MEDDE (programme d'actions),
- 28 septembre : réunion des organismes gestionnaires du patrimoine Région Bourgogne Franche-Comté,
- 30 septembre et 1er octobre 2015 : participation aux 17èmes rencontres du Réseau des Grands Sites de France,

- 12 octobre : réunion des associations du territoire du Vézélien et création d'un comité consultatif de la société civile,
- 13 octobre : journée de travail avec le Bureau d'Etudes (fiches actions),
- Novembre : parution de la seconde « Lettre de l'Opération Grand Site » (2 comités de rédaction),
- 13 novembre : organisation d'un séminaire de travail sur l'esprit des lieux, en présence de deux experts et du Bureau d'Etudes,
- 24 au 26 novembre : voyage de formation des élus - OGS de Saint Guilhem le Désert,
- 1er décembre : Comité Technique OGS,
- 2 décembre : réunion DRAC (plan gestion UNESCO),
- 8 décembre : présentation du programme d'actions au Bureau de la Chambre d'Agriculture de l'Yonne.

Rencontres avec les acteurs locaux : Fraternités monastiques de Jérusalem, Maison du Visiteur, AB Loisirs, OT Avallon, OT Vézelay, Syndicat Canal du Nivernais, Collectif Citoyen Vézélien, habitants, exploitants agricoles, acteurs économiques locaux.

Partenaires institutionnels : Sous-préfecture, DREAL, DRAC / STAP, PETR du Grand Avallonnais, Conseil Départemental de l'Yonne, Conseil Régional de Bourgogne-Franche Comté, Parc Naturel Régional du Morvan, ONF, CRPF, Chambre d'Agriculture de l'Yonne.

Autres : ACIR, RGSF, CAUE Yonne, Grand Site de Bibracte, Grand Site de Solutré.

3 – L'ébauche du programme d'actions

Rappel: une Opération Grand Site poursuit trois objectifs :

- Restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site,
- Améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuit, information, animation) dans le respect du site,
- Favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants et de la société locale.

Les grandes orientations du programme d'action de l'OGS telles que définies au 31 décembre 2015 :

- 1 - Préserver, restaurer et valoriser les patrimoines,
- 2 - Valoriser les qualités paysagères du grand site,
- 3 - Maintenir et développer la vie des villages,
- 4 - Améliorer l'accueil pour inciter à venir et revenir,
- 5 - Promouvoir la découverte de l'ensemble du territoire pour diffuser le tourisme dans les villages, allonger les durées de séjour et favoriser les retombées économiques.

4 – Gouvernance : réflexions sur l'organisme gestionnaire

3 réunions de travail se sont tenues en comité restreint (24 mars, 9 avril et 28 avril).

Par ailleurs, des réunions de travail préparatoires avec la Sous-préfecture, Mairie Conseil et le Réseau des Grands Sites de France ont permis de faire émerger, et valider par les élus (13 mai), les enjeux sur le rôle du futur organisme gestionnaire.

Réflexions sur l'organisme gestionnaire

- Il a une fonction essentielle de coordination et d'animation du projet. Il doit avoir, à minima, une compétence d'études et la capacité à porter les phases ultérieures du programme d'actions,
- L'organisme gestionnaire doit permettre le portage d'une politique sur un territoire avec les élus,
- La question de la maîtrise d'ouvrage des aménagements est essentielle. L'organisme gestionnaire peut en être chargé complètement ou partiellement,
- L'expérience a montré que les Grands Sites doivent avoir une structure, qui leur est entièrement dédiée, en capacité de les entretenir, de les gérer, de les mettre en valeur, d'accueillir le public dans de bonnes conditions, etc.

L'option, actuellement envisagée par les élus dans le cadre des réunions de travail, se porte vers une gouvernance assurée par un syndicat mixte. Cependant, la Préfecture de l'Yonne a refusé pour le moment) la création d'un syndicat mixte et privilégie la création d'une commune nouvelle.

5 – Communication

- Avril et novembre 2015 : lettre de l'Opération Grand Site,
- Développement du site internet de la CCAVM (rubrique OGS) : <http://www.ccavm.trimate.fr>
- Réunions publiques : 3 et 17 avril à SAINT-PERE et ASQUINS,
- Une exposition sur les Opérations Grands Sites à disposition des communes (5 communes).

6 – Eléments de réflexion

- L'OGS est une dynamique de travail des maires des 18 communes qui se renforce,
- Le projet, sous sa forme actuelle, est très large et ambitieux. Le nombre d'actions est très important, sans recentrage sur les finalités de la politique des Grands Sites. Les priorités sont encore insuffisamment lisibles et explicites. Il correspond davantage à un projet de territoire global (remarques MEDDE) et ne rentre qu'en partie dans les orientations de la politique Grand Site. Il doit donc être revu et amendé dans ce sens, les actions seront à prioriser dans le temps (moyen et long terme),
- La future gouvernance reste à concrétiser,
- L'OGS est un projet qui doit encore convaincre les habitants de sa plus-value pour le territoire. Le travail de concertation doit être poursuivi et renforcé, en associant les acteurs du territoire, les habitants... de façon à faciliter l'appropriation par l'ensemble des parties prenantes,
- Nécessité d'actions concrètes, simples, pour incarner le projet sur le territoire à court/moyen terme.
Une action concrète est en cours de réflexion : réaliser des chemins de randonnées reliant les 18 communes de l'OGS. L'objectif est de relier les communes et leurs populations, d'organiser des événements festifs, ludiques, autour de la randonnée pédestre, équestre et VTT,
- Un important chantier a débuté avec la profession agricole fin 2015.

7 - Etapes suivantes (prévisionnel avril – décembre 2016) :

- 29 avril 2016 : réunion des maires (débat sur les orientations du programme d'actions),
- Juin : concertation sur le programme d'actions et réunion des maires (débat sur les priorités du programme d'actions),
- Fin juin 2016 : Comité Technique (validation des fiches actions),
- Juin/juillet 2016 : réunion des maires et réunion de la commission OGS (gouvernance),
- Septembre 2016 : validation du programme d'action au COPIL et présentation du programme d'actions à la CDNPS,
- Octobre 2016 : validation du programme d'actions par le Bureau Communautaire de la CCAVM,
- Décembre 2016 : validation du programme d'action par le Conseil Communautaire de la CCAVM,
- 3 mois avant la présentation à la CSSPP : envoi à l'Inspection Générale des Sites, perspectives et paysages (mission de terrain et rapport à la commission) du MEDDE pour avis,
- 2017 : présentation du programme d'actions à la CSSPP.

Chapitre 11 : Données financières

Le montant des opérations de l'année 2015 s'élève à :

Budget principal CCAVM	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	1 784 034,95	2 533 248,20	5 007 337,05	5 184 450,70	6 791 372,00	7 717 698,90
Résultat n		749 213,25		177 113,65		926 326,90
Intégration Résultat n-1	426 838,96			115 718,99		542 557,95
Résultat définitif		322 374,29		292 832,64		615 206,93
Reste à réaliser	212 884,11	333 785,00				

Parc d'activités des Portes du MORVAN et d'AVALLON	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	3 719 706,10	5 139 065,50	6 052 149,30	4 940 081,87	9 771 855,40	10 079 147,37
Résultat n		1 419 359,40		- 1 112 067,43		307 291,97
Intégration Résultat n-1	439 065,50				-	439 065,50
Résultat définitif		980 293,90		- 1 112 067,43		- 131 773,53

ZAE	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	31 206,09	26 749,38	27 341,12	44 959,62	58 547,21	71 709,00
Résultat n		- 4 456,71		17 618,50		13 161,79
Intégration Résultat n-1		5 588,91	14 600,04			5 588,91
Résultat définitif		1 132,20		3 018,46		4 150,66

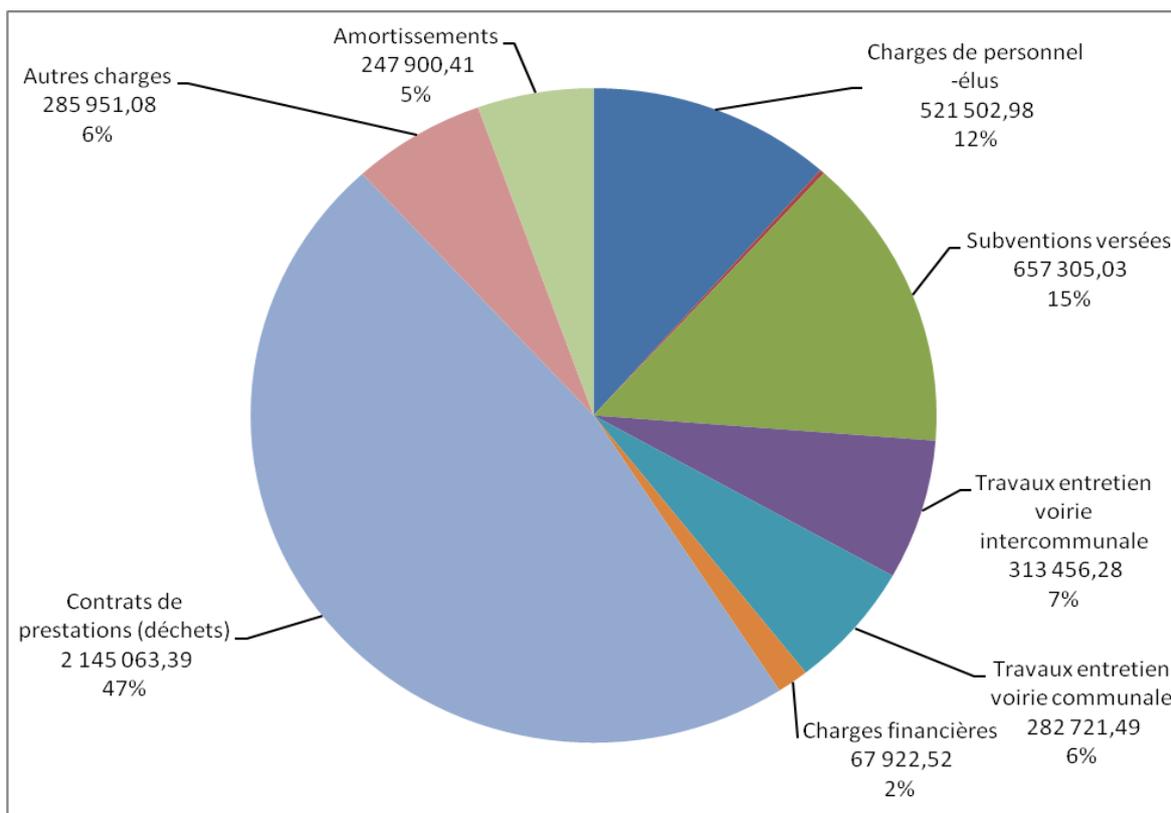
Maison de santé de VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	817 558,73	931 066,00	46 184,84	42 851,98	863 743,57	973 917,98
Résultat n		113 507,27		- 3 332,86		110 174,41
Intégration Résultat n-1	144 530,41			30 229,39	-	114 301,02
Résultat définitif		- 31 023,14		26 896,53		- 4 126,61
Reste à réaliser						

Pharmacie de VÉZELAY	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	-	22 992,57	91 964,28	91 964,28	91 964,28	114 956,85
Résultat n		22 992,57		-		22 992,57
Intégration Résultat n-1	- 22 992,57					22 992,57
Résultat définitif		-		-		-
Reste à réaliser						

Budget principal et budgets annexes	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'année	6 352 505,87	8 653 121,65	11 224 976,59	10 304 308,45	17 577 482,46	18 957 430,10
Résultat n	-	2 300 615,78	-	- 920 668,14		1 379 947,64
Intégration Résultat n-1	987 442,30	432 427,87	14 600,04	145 948,38	-	423 666,09
Résultat définitif	-	1 272 777,25	-	- 789 319,80		483 457,45

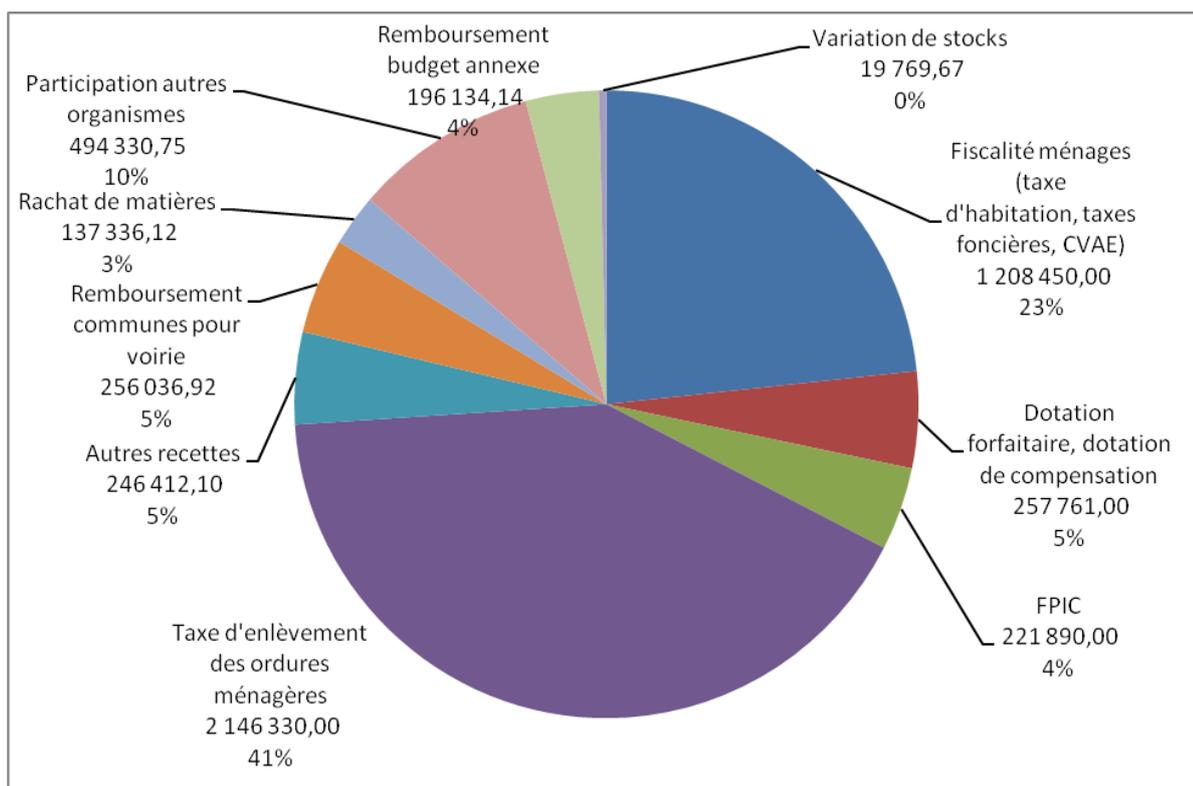
Concernant le budget principal, les dépenses de fonctionnement pour l'année 2015 d'un montant de 5 007 337,05 euros se répartissent de la façon suivante :

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015



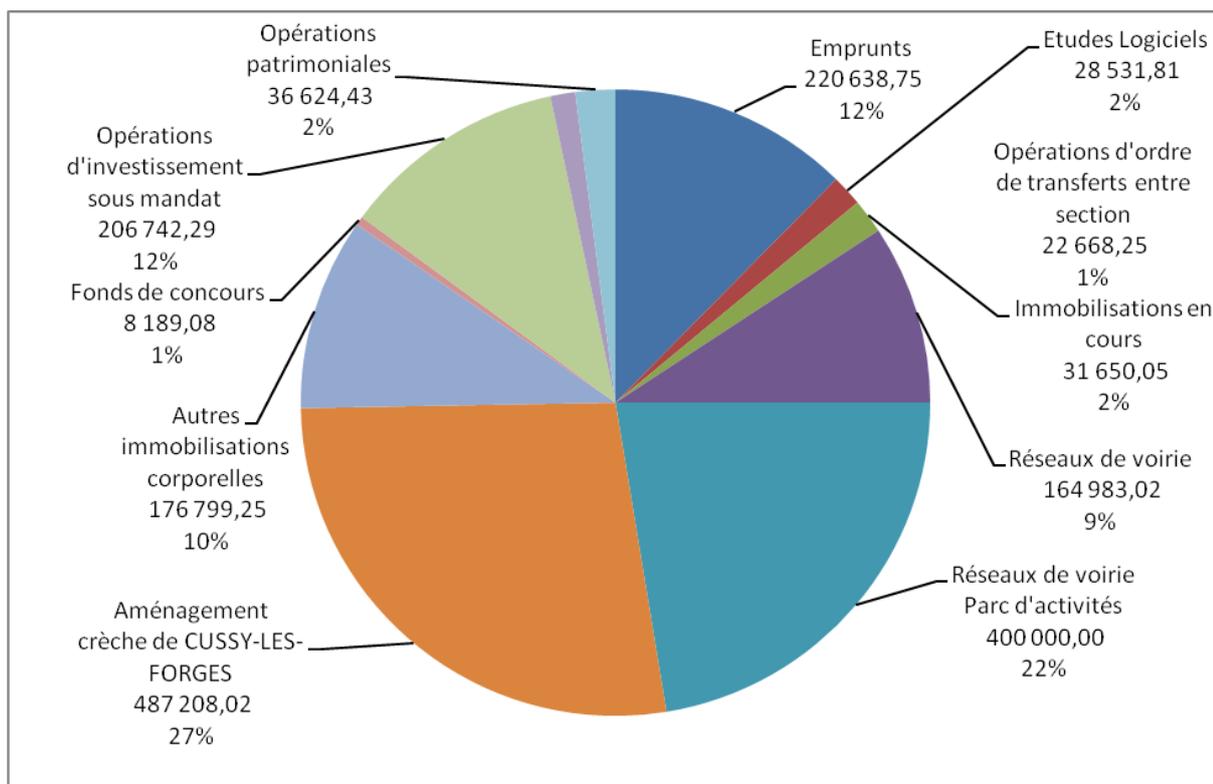
Les recettes de fonctionnement d'un montant de 5 184 450,70 euros se répartissent ainsi qu'il suit :

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015



Les dépenses d'investissement d'un montant de 1 784 034,95 euros se décomposent de la façon suivante :

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2015



Les recettes d'investissement d'un montant de 1 533 248,20 euros se décomposent ainsi qu'il suit :

RÉPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015

